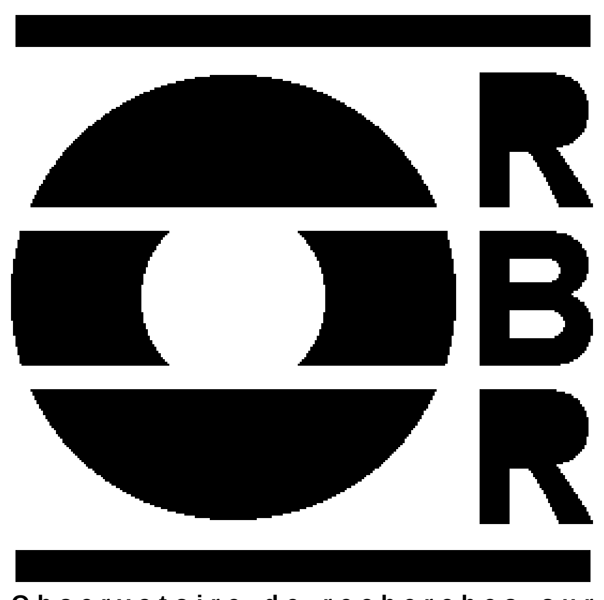


Observatoire de recherches sur Beyrouth et sa reconstruction

■ Editorial ■

Voici le premier numéro d'une nouvelle publication : la *Lettre d'information* de l'*Observatoire de recherches sur Beyrouth et sa reconstruction.* Cette lettre s'inscrit dans le cadre de la réouverture récente du CERMOC à Beyrouth et au développement correspondant de son *Observatoire urbain.* Elle s'adresse à la fois aux chercheurs, aux enseignants, aux étudiants et aux praticiens, libanais, français ou étrangers, qui s'intéressent au phénomène urbain au Liban. Face à leur dispersion - disciplinaire et géographique -, cette lettre est d'abord destinée à leur information réciproque. Ses colonnes sont largement ouvertes à tous les contributeurs.

Cette lettre comprend plusieurs parties. Si elle s'inscrit dans l'actualité immédiate avec ses rubriques consacrées aux rencontres, aux conférences et aux expositions, elle donne aussi des informations moins fugaces comme les résumés des travaux en cours ou des comptes rendus de travaux universitaires ou d'ouvrages. Enfin, par la publication d'outils d'appui documentaire, cette lettre doit aussi devenir un instrument de travail à plus long terme. Le prochain numéro paraîtra au mois de janvier 1995, ensuite, la lettre sera trimestrielle.

Cette lettre est une première livraison, elle n'est certainement pas exempte d'omissions. La dispersion des études urbaines au Liban et les difficultés relatives à la transmission des informations n'ont pas facilité notre tâche. Les activités du CERMOC n'ont pleinement repris à Beyrouth qu'au mois de septembre dernier, depuis cette date, le réseau de l'*Observatoire* s'élargit régulièrement, il reste cependant très incomplet. Aussi, nous comptons sur les effets en retour de la large diffusion de ce premier numéro pour combler les lacunes du fichier de nos correspondants.

J.L. Arnaud, responsable de l'*Observatoire*

Lettre d'information

01

juillet 1994

■ Observatoire de recherches ■

sur Beyrouth et sa reconstruction

L'*Observatoire de recherches sur Beyrouth et sa reconstruction* a été fondé au mois de décembre 1991. C'est une structure de recherches et de documentation relative aux différents aspects de l'urbanisation au Liban. L*'Observatoire* se propose de mettre en relation les chercheurs et les praticiens, les enseignants et les étudiants, français, libanais ou étrangers entre eux et avec les institutions. Plus particulièrement, il contribue à la réflexion autour des multiples projets de reconstruction de Beyrouth et des débats dont ils sont l'objet. Enfin, *l'Observatoire* est aussi associé aux activités culturelles de valorisation de la recherche urbaine à Beyrouth.

Un lieu de recherche

Par ses activités, *l'Observatoire* est un lieu de recherche et d'incitation à la recherche. Il réunit des chercheurs d'origines et de disciplines différentes qui trouvent à *l'Observatoire* un terrain d'échanges pluri-disciplinaires. Les travaux des spécialistes de l'espace, qu'ils soient architectes, urbanistes ou géographes, y sont confrontés à ceux des chercheurs en histoire, anthropologie ou sociologie. Tant en ce qui concerne la production que la pratique de l'espace urbain, les questions relatives à sa maîtrise et à sa représentation constituent le centre d'intérêt commun. Suivant des échelles très différentes, depuis les pratiques de l'habitat jusqu'à l'organi-sation du réseau urbain libanais en passant par les transports en commun de Beyrouth ou les lieux publics de sociabilité, les chercheurs se réunissent et confrontent leurs travaux au cours d'un séminaire bimensuel qui contribue aussi à la formation de jeunes chercheurs.

Un programme : *Beyrouth et ses territoires*, permet d'inscrire les travaux dans la longue durée d'une part et dans un vaste territoire d'autre part.

Un lieu de documentation

Avec le souci de soutenir la recherche et d'en valoriser les résultats, les activités documentaires de *l'Observatoire* poursuivent quatre buts :

1 - Constituer un réseau de relations libano-françaises autour de la question urbaine au Liban.

2 - Réunir dans un même lieu des documents peu diffusés (rapports de ministères, littérature grise, cartographie...). Pour pallier la dispersion de ces documents, *l'Observatoire* acquiert ou reproduit les documents disponibles. D'autre part, il poursuit un travail systématique d'inventaire des travaux réalisés dans les établissements d'enseignement et de recherche.

3 - Suivre l'actualité urbaine par l'établissement d'une chronologie détaillée des événements relatifs à l'urbanisation de Beyrouth. Autour de points particuliers qui ont suscité un débat important, nous envisageons la constitution de dossiers de presse ou de chroniques thématiques.

4 - Valoriser et diffuser la recherche et la documentation par la publication d'une *Lettre d'information*. Dans le cadre de *Suppléments à la Lettre* (à périodicité et volume variables) nous envisageons la publication de documents de travail, d'index bibliographiques ou de dossiers de presse.

■ Rencontres, expositions ■

(six derniers mois)

Beyrouth, espaces et société. L'*Observatoire* organise un séminaire de recherche ouvert aux chercheurs, aux enseignants aux étudiants et aux praticiens qui s'intéressent à l'architecture et à l'urbanisation au Liban. C'est un lieu d'échange et d'information sur les recherches et les travaux en cours, c'est aussi le lieu de comparaisons avec des travaux et des problématiques développées dans d'autres pays. Dix séances ont eu lieu depuis le début du mois de janvier 1994 :

1 - 14-01-1994 - Jean-Luc ARNAUD, architecte-historien, chercheur au CERMOC : "Beyrouth et ses territoires" ;
2 - 28-01-1994 - May DAVIE, historienne, chercheur associée à URBAMA : "Les banlieues de Beyrouth à l'époque du Mandat" ;
3 - 10-02-1994 - Chawqi DUWAYHI, anthropologue, professeur à l'Institut des sciences sociales de l'université libanaise : "L'immeuble beyrouthin : pratiques de voisinage" ;
4 - 04-03-1994 - Michael DAVIE, géographe, enseignant à l'université de Tours, chercheur à URBAMA : "A la périphérie de Beyrouth, les grandes banlieues" ;
5 - 24-03-1994 - Jean-Charles DEPAULE, sociologue, chercheur à l'IREMAM : "Le café : territoires et lieux de transition" ;
6 - 31-03-1994 - Nabil BEYHUM, sociologue, enseignant à l'école d'architecture de Paris-La Seine : "L'aménagement de la ligne de démarcation" ;
7 - 14-04-1994 - Annie TOHME, anthropologue, chargée d'enseignement à l'univ. St-Joseph : "Les transports publics à Beyrouth territoires et pratiques" ;
8 - 28-04-1994 - Jean METRAL, anthropologue, professeur à l'université de Lyon II : "Beyrouth : territoires et réseaux" ;
9 - 19-05-1994 - Alain BATTEGAY, sociologue, chercheur au CNRS : " Mobilités et territoires" ;
10 - 16-06-1994 - Fabienne JULLIAN, architecte, chargée de la cartothèque du CERMOC : "Cartographie de Beyrouth".

▪ **Beyrouth à travers les livres des voyageurs d'Orient**, conférence de Thérèse DOUAYHI

organisée par l'association Beyrouth - le patrimoine à l'hôtel Carlton le 13-01-1994.

▪ **Le rôle de l'architecte libanais dans le reconstruction et le développement,** conf. de Khaled CHEHAB, Association des diplômés des universités égyptiennes, Ras Beyrouth, le 14-01-1994.

▪ **La Reconstruction du centre ville de Beyrouth**, table ronde organisée par SOLIDERE et l'univ. de Balamant, univ. de Balamant le 14-01-1994.
- Greta SAAD, *La société foncière, l'université de Balamant et le développement du Liban* ;
- Nicolas KHAIRALLAH, *Le rôle positif du projet de Reconstruction dans l'économie libnaise ;*
- Hareth BOUSTANI, *Les fouilles archéologiques et l'histoire du centre ville de Beyrouth ;*
- Oussama KABBANI, *Le projet d'aménagement du centre ville ;*
- Nohad BACHA, *Le projet de Reconstructiion et son effet sur l'économie.*

▪ **L'architecture traditionnelle au Liban et à Oman, comparaisons**, conférence de F. RAGETTE, American University in Beirut le 26-01-1994.

▪ **Logement au Liban**. Trois conférences consacrées au logement au Liban ont été organisées dans le cadre de l'exposition *Built expo 94* qui s'est tenue au Futuroscope du 11 au 21 février 1994 :
- *Le logement au Liba*n, le 11-02-1994 ;
- *Politique actuelle du logement*, le 12-02-1994 ;
- *Vision*, le 13-02-1994.

Ces trois conférences ont donné lieu à une quinzaine de contributions qui n'ont malheureusement pas été publiées.

▪ **La dynamique de la Reconstruction**, salon des entreprises françaises au Liban, Futuroscope, 28-02/04-03-1994.

▪ **Quel avenir pour Beyrouth**, conférence de M.F. DAVIE, géographe, maître de conférence à l'université de Tours, Centre culturel français, le 03-03-1994.

▪ **Les dérapages de la Reconstruction**, conférence de H. EDDE, architecte, hôtel Carlton le 28-03-1994.

▪ **Association des villes arabes, 10e congrès, Dubaï, 3-7 avril 1994**. L'Association des villes arabes (OVA) est une organisation non-gouvernementale, fondée en 1967 dont le siège est à Koweït. Elle a pour objectif d'encourager la coopération et l'échange d'expertises, l'amélioration des normes des services et des infrastructures, la préservation du caractère et du patrimoine des villes arabes, le développement et la modernisation des institutions municipales et de la législation des collectivités locales ; elle peut également accorder des prêts aux villes membres pour les aider à réaliser des projets spécifiques.

Son action s'appuie sur deux institutions spécialisées :
- le Fonds pour le développement des villes arabes ;
- l'Institut arabe pour le développement urbain (IADU), instrument scientifique et documentaire dont le siège est à Riyadh.

L'IADU, présidé par le cheikh Abdallah Al-Ali Al-Na'im, et animé par son Directeur Général, le Dr. Mohamed Abdallah Al Hammad, met en oeuvre des stages de formation de personnels municipaux, fournit des conseils aux municipalités membres, et, grâce à son centre documentaire, peut effectuer des études et des recherches.

Le congrès tenu à Dubaï était le premier après l'invasion irakienne qui avait paralysé le fonctionnement de l'Association. Il revêtait donc à la fois un aspect administratif et statutaire, et un aspect scientifique. D'une part, il a procédé à la reconduction de son secrétaire général : Abdel Aziz Youssef Al-Adassani, à l'élargissement du bureau permanent qui comprend désormais 36 municipalités (dont celles de Beyrouth et de Tripoli pour le Liban) et au renouvellement de différents comités. Plusieurs représentants libanais assistaient à cette partie des travaux : municipalité de Bhamdoun, dirigée par son maire, municipalité de Saïda, monsieur le caïmacam du Chouf et de Jezzine...

Près de 130 communications scientifiques ont été présentées durant trois jours par des universitaires et des praticiens de la gestion ou de la planification urbaine venus de l'ensemble du monde arabe. Sous le thème général de "La ville arabe face aux défis de l'avenir", les séances étaient réparties en quatre ateliers :
- environnement et développement ;
- voirie, transports, circulation, réglementations municipales et habitat ;
- planification urbaine et villes nouvelles ;
- patrimoine urbain.

Malgré l'inégalité des interventions, l'abondance des matériaux ne manquait pas d'intérêt. Si les contributions sur l'Egypte étaient, comme à l'habitude, largement majoritaires, on a pu entendre avec intérêt des travaux moins souvent accessibles sur la péninsule arabique. Il est cependant regrettable qu'aucun chercheur libanais ne se soit fait entendre, même si Saad Khaled, directeur général de l'urbanisme du ministère des Travaux publics, a présidé une séance avec une efficacité remarquée.

La municipalité de Dubaï, qui assurait l'accueil de la rencontre, a pu à cette occasion faire la

démonstration de ses capacités, en regard de ses ambitions proclamées de faire de l'émirat le Hong-Kong régional du siècle à venir. La visite des sites portuaires, des zones industrielles, des centres commerciaux, et même des bases touristiques ou récréatives dont se dote cet "Etat dans l'Etat" de la Fédération des Emirats Arabes Unis pour préparer l'ère de l'après-pétrole ne pouvait qu'impressionner les hôtes du congrès, venus pour la plupart de pays moins richement dotés par la nature, mais surtout moins résolument engagés au coeur de la mondialisation des échanges des marchandises et des hommes.

M. Lavergne, géographe, URBAMA

▪ **Les écoles de Beyrouth, patrimoine et civilisation**, conférence organisée par l'association Beyrouth - le patrimoine à l'hôtel Carlton le 05-05-1994.

▪ **L'enfant dans la ville**, conférence de A. KAHI, sociologue, professeur à l'univ. St-Joseph et de madame H. KAHI, directrice de l'école sociale, centre culturel français le 18-05-1994.

▪ **Liban : Le temps de la Reconstruction**, séminaire organisé par l'AGEFI, quotidien suisse des affaires et de la finance, à l'hôtel Riviera le 24/28-05-1994.

▪ **L'aménagement de l'espace et la constitution de la société**, conférence de J. BEAUCHARD, sociologue, professeur des universités, faculté de médecine de l'univ. St-Joseph, le 12-05-1994.

▪ **La circulation au Liban**. Un colloque consacré à la circulation routière au Liban : "Propositions pour des transports rapides, pratiques et sains" s'est tenu à Faytroun les 13 et 14 mai dernier sous l'égide de l'univ. Notre-Dame de Loizé. Ce colloque qui regroupait une trentaine de participants a été clôturé par une série de recommandations.

▪ **La reconstruction du centre ville de Beyrouth,** table ronde organisée à l'IMA (Paris) à l'initiative de son président, Ed. Pisani, le 19-05-1994. La première partie a été consacrée aux derniers développements du projet (présentation d'une maquette en avant-première) par J.P. LEBAS et L. SATO de la société SOLIDERE. Pour sa part, C. ASMAR Directeur général des antiquités a présenté les fouilles du centre ville. Dans un second temps, J. TABET, architecte, F. AWADA, urbaniste et M.F. DAVIE, géographe, ont discuté la pertinence du projet. La table ronde a été suivie d'un débat avec le public, une publication, est en préparation.

▪ **German Construction Lebanon' 94**, exposition des industriels allemands, Antelias (bord de mer), du 14 au 18 juin 1994.

* Cette liste n'est pas exhaustive, elle ne relate que les événements qui ont été signalés à l'*Observatoire* et ceux qui ont été mentionnés par la presse.

■ Travaux en cours* ■

Les nouveaux espaces commerciaux de Beyrouth*

A la suite d'une maîtrise de géographie sur l'évolution des fonctions de la rue Hamra de Beyrouth 1975 à 1990, je me suis intéressé dans le cadre de mon DEA à la nouvelle géographie commerciale de l'ensemble de l'agglomération beyrouthine.

Les quinze années de guerre libanaise (1975-1990) ont eu pour conséquence une intense restructuration de l'espace urbain de Beyrouth. Avec la destruction du centre ville et la mise en place d'une ligne de démarcation séparant la ville en deux secteurs, la répartition géographique des commerces dans l'agglomération a été profondément modifiée. Ainsi, parallèlement aux développements de certains espaces qui, déjà en 1975, constituaient d'importantes zones commerciales secondaires, la guerre a entraîné la création de nouveaux axes commerciaux dans des lieux autrefois résidentiels ou peu urbanisés. En 1994, quels sont ces lieux ? Où sont-ils ? Mes premières recherches se sont attachées à dénombrer ces nouveaux espaces et à les délimiter.

Parmi toutes les concentrations commerciales de la ville, j'ai distingué celles qui se sont développées durant la guerre (telles Furn ech Chebbak, Corniche Mazraa ou Bourj Hammoud) et celles qui ont été créées à la faveur de la guerre (telles Sassine ou Zalqa). Cette distinction permet de comprendre l'émergence de la nouvelle nébuleuse commerciale qui gravite depuis de nombreuses années autour de l'espace "mort" de l'ex-centre ville.

Alors que le projet de reconstruction du centre de Beyrouth est à l'ordre du jour et que depuis bientôt vingt ans la population a appris à se passer de cet espace, mon travail cherche à définir la nature des nouvelles centralités de Beyrouth.

G. Boudisseau

* DEA de "Géographie et aménagement du Monde Arabe", ss. la dir. de M.F. DAVIE, univ. F. Rabelais, Tours

▪ La ligne de démarcation de Beyrouth : persistance et perception*

Quatre ans après la fin de la guerre, la ligne des combats de Beyrouth continue-t-elle à scinder l'agglomération en deux villes autonomes ? Quelles sont les conséquences de dix-sept années de séparation, et celles de l'homogénéisation communautaire induite par la guerre sur la population habitant et travaillant près de la ligne de démarcation ?

Pour répondre à ces questions, j'ai mené une enquête de huit semaines à Chiah et à Ein el Remaneh auprès d'une centaine de familles (52 de part et d'autre), auprès des commerçants et des institutions scolaires situées entre Tayouné et Mar Michaïl. Les limites de mon aire d'étude sont celles définies par l'IAURIF dans son travail sur la ligne de démarcation (*cf.* plan) ; elles conjuguent analyse morphologique et sociale. Bien que le dépouillement de l'enquête ne soit pas achevé, quelques idées-forces se dégagent :

- la fluidité des déplacements des commerçants de part et d'autre de l'ancienne route de Saïda est sans commune mesure avec celles des habitants,
- les flux de population traversant épisodiquement la ligne sont nettement déséquilibrés en faveur des chiites. En effet les deux-tiers des habitants de l'ouest vont à l'est au moins une fois par mois, tandis qu'à l'inverse 10% seulement des chrétiens se rendent à l'ouest dans le même temps,
- le sexe, l'âge et le niveau d'instruction essentiellement, mais aussi le revenu et la confession sont des facteurs déterminants pour comprendre ce déséquilibre.

M. Ababsa
* Maîtrise de géographie, ss. la dir. de M.F. Davie, univ. F. Rabelais, Tours

▪ De la maison à l'immeuble - 1920-1940*

L'histoire des maisons ou immeubles ocres de Beyrouth commence au début du siècle, aux prémices d'une période charnière au cours de laquelle Beyrouth se voit attribuer le visage d'une ville régionale. Des transformations économiques importantes et des changements dans les pratiques sociales des beyrouthins accompagnent cette mutation. Maisons ou immeubles ? Le terme n'est pas toujours facile à choisir car c'est une forme d'habitation nouvelle qui rétablit le lien entre l'ère traditionnelle et l'ère moderne et conduit au passage progressif de la maison à l'immeuble.

Ce type d'habitat s'est développé à partir des années 1920 et jusqu'aux années 1940, dans une évolution des formes qui prend naissance dans la maison traditionnelle libanaise : à hall central. C'est à la recherche des divers types d'immeubles ocres qu'un travail de terrain a été mené, en sillonnant toutes les rues de Beyrouth afin de figer les dernières images d'un passé proche qui peuvent encore témoigner de la continuité historique et urbaine. Premiers résul-tats du recensement : près de mille immeubles repérés et photographiés, une quarantaine de relevés de plans et façades effectués, des propos recueillis de façon spontanée.

La lecture des relevés montre qu'un schéma spatial originel, consacré traditionnellement, fonctionne et se perpétue sans être consciemment exprimé. Il constitue l'expression matérielle d'un usage de l'espace introduisant des variations sur le "thème" du hall central ainsi qu'un jeu de volumes autour de la division tripartite de la façade.

Ce travail a pour objectif de définir une classification et de replacer les édifices dans un ordre chronologique pour mieux saisir le processus de développement d'un type à l'autre et les transformations qui différencient l'évolution de l'immeuble familial de celle de l'immeuble de rapport (situé particulièrement autour des zones commerçantes du centre ville).

M. Charara, architecte
* contribution au programme "Beyrouth et ses territoires de l'*Observatoire*

▪ L'évolution des fonctions commerciales et des services de Furn ech Chebbak depuis le début de la guerre*

Mon travail se propose d'abord d'établir des documents (cartes et données statistiques) sur l'état des structures commerciales de Furn ech Chebbak et de les analyser tant quantitativement que qualitativement.

Dans un second temps, il s'agit de saisir, dans un contexte spatial et économique, les transformations qui ont bouleversé et qui bouleversent encore la vie commerciale de ce quartier. Il s'agit aussi de définir comment il a émergé en tant que pôle commercial à l'intérieur de l'agglomération. Finalement, je compte "mesurer" les potentialités d'évolution ainsi que les perspectives d'avenir de ce quartier, notamment par rapport à la reconstruction du centre ville.

S. Alix
* Maîtrise de géographie, ss. la dir. de M.F. Davie, univ. F. Rabelais, Tours

▪ La place de l'Etoile, restructuration urbaine à Beyrouth durant le Mandat français (1920-1945)*

La Place de l'Etoile : une opération chirurgicale effectuée durant les années 1930 dans la trame urbaine de Beyrouth. La ville arabe a été totalement balayée et remplacée par un système radio-concentrique d'artères à l'architecture coloniale de type mauresque, baptisé "Place de l'Etoile" par les Français. Le coeur moderne de la

cité est né, sans opposition apparente des Beyrouthins, notables et population.

Quelle était la nécessité de gommer la ville traditionnelle pour en faire une ville "occidentale" ? La modernisation a certes répondu aux nécessités économiques du Mandat, à son prestige aussi et certains autochtones ont dû y trouver leurs intérêts. Qui a acheté les espaces libérés ? Pour en faire quoi ?

La petite histoire apporte plusieurs éléments de réponses : administration militaire, révolte des citadins contre le Mandat, manifestations contre le rattachement de Beyrouth au Liban et qui a pris corps dans les souks... En fait, c'est une période de bouleversements profonds dans l'itinéraire de Beyrouth depuis le début du XIXe siècle : ruptures institutionnelles, recompositions sociales, nouveaux rapports de force entre les communautés et crise de la citadinité (la ville se confessionnalise). Le tout sur fond de crise municipale endémique depuis le début du siècle, d'une crise économique mondiale et d'une lutte d'influence franco-britannique acharnée au Moyen-Orient.

Rétrospectivement, ce projet semble avoir été inutile puisque les Français quittent en 1945 et que les autochtones ont perpétué ailleurs le système traditionnel de fonctionnement. L'émergence "naturelle" de la rue Hamra comme centre commercial annexe de la vieille ville montre bien les insuffisances, voir le manque, de la planification française. La Place de l'Etoile n'est toutefois pas le fossile d'une époque. Son apport culturel (goûts et pratiques) a été réel. Aujourd'hui, c'est le seul secteur du centre qui n'a pas été rasé par les obus ou les bulldozers. Les Beyrouthins le considèrent comme partie importante de leur patrimoine, face au néant sur le plan urbanistique de l'époque suivante, celle de l'indépendance.

M. Davie, historienne
* Contribution au programme : Villes et quartiers ex-coloniaux au Maghreb et au Moyen Orient, URBAMA

▪ Beyrouth 1945/1975, modernisation ou occidentalisation*

Ce travail propose une lecture de l'histoire de l'urbanisation de Beyrouth durant une période où le Liban a connu un pouvoir centralisateur, une idéologie planificatrice et s'est doté de moyens de production d'un espace urbain moderne, avant de basculer dans la guerre civile.

Comment le modèle d' "urbanisme progressiste" a-t-il été adopté pour servir de support à un nouveau projet de société, par quel biais s'est effectué le transfert des théories du mouvement moderne ? Quelles en ont été les conséquences sur la morphologie urbaine et architecturale de la ville ? Quelles ont été les résistances et les inerties qui ont abouti (entre autres) à l'échec de ce projet ?

La reconstitution du processus de modernisation - ou d'occidentalisation - de la ville se fera à travers l'étude de plusieurs objets :
- la nouvelle politique urbaine mise en place après le Mandat. Cette politique est caractérisée par deux outils - un urbanisme réglementaire et un urbanisme de plan - et des relations conflic-tuelles entre la ville et l'Etat,
- l'évolution de la morphologie architecturale et urbaine de la ville : genèse des grands projets (rénovation du centre ville, la cité gouvernementale, les grands tracés, etc.), la typologie de la production architecturale qui a caractérisé cette époque : passage de la "maison ocre" à l'immeuble des années 1970 et les mutations dans les pratiques de l'habitat qui s'en suivent, l'apparition du modèle du "centre commercial" qui a contribué à bouleverser l'échelle de la ville
- l'interaction des logiques d'acteurs et des différentes cultures professionnelles sur l'espace urbain

S. Fathallah
* Thèse de doctorat d'urbanisme, ss. la dir. de J.L. Cohen, IFU, univ. de Paris VIII

L'oeuvre de Michel Ecochard au regard d'une problématique de transfert des théories et des pratiques urbanistiques*

Ce travail n'aborde pas l'oeuvre de Michel Ecochard sous l'angle monographique. Mais s'appuie sur des moments représentatifs pour aborder la problématique des transferts et traiter de l'exemplarité du cas Ecochard. L'objectif de la recherche est de saisir dans leurs dynamiques, les modalités de transfert des théories et de pratiques urbanistiques et les effets retours induits. La démarche entend démontrer à travers quels processus et instruments a été exporté un savoir et un savoir-faire, quelles répercussions de telles pratiques ont eu en France. Elle tente enfin d'évaluer l'impact des legs "Ecochard" - équipes formées sur place, réalisations architecturales, plans d'urbanisme...- laissés sur place, notamment au Liban et en Syrie.

A la fois par sa production architecturale et par les propositions d'aménagement des villes Ecochard tente, dès les années trente, d'introduire la modernité, en Syrie et au Liban encore sous Mandat français, puis, sans équivoque, au Maroc. Il incarne l'image de la "modernité" dont ses projets sont porteurs. Ce praticien intervient du début à la fin de sa carrière dans différents pays du Moyen, du Proche Orient et d'Afrique noire, il représente les CIAM au Maroc... L'itinéraire d'Ecochard constitue le meilleur exemple pour traiter de l'exportation d'un savoir-faire en urbanisme. Un autre aspect de

l'analyse sera consacré à démontrer la dialectique entre la métropole et les "territoires étrangers", par la richesse engendrée par le croisement des différentes expériences et l'impact des effets retours sur l'évolution de la réflexion et de la pratique en France.

M. Ghorayeb, architecte
* Recherche personnelle

▪ L'urbanisme et l'urbanisation de Beyrouth sous le Mandat*

La problématique consiste à dégager les mécanismes, mis en place à Beyrouth sous Mandat français, qui ont contribué à transformer le mode de production de l'espace. La ville de Beyrouth émerge en ce début de siècle et se voit attribuer plusieurs rôles politiques et économiques. Elle se devra d'être la ville phare de la "modernité" introduite par la puissance mandataire. Quelle politique urbaine est mise en place pendant ces deux décennies afin de satisfaire ces nouvelles ambitions ? L'administration du Mandat va hériter d'une réglementation foncière et urbaine dont les principes fondateurs sont réformés. Comment s'articule la période de la fin de l'Empire ottoman, déjà modernisateur, avec celle des Mandats au Levant ? Il s'agira donc de déterminer les ruptures et les continuités par rapport à un mode de production et de gestion de l'espace urbain. L'étude de la nouvelle réglementation urbaine introduite se fera au regard du legs ottoman, qui ne peut s'estomper que sur la très longue durée. De même de nouveaux acteurs de l'urbain contribueront au changement du mode de perception et de gestion de l'espace urbain. A travers les plans d'aménagement réalisés par Danger et Ecochard, il s'agira de dégager les concepts véhiculés par les projets, d'interpréter leurs impacts sur le terrain, la dialectique entre le projet, en tant que produit d'importation, et le terrain. Cette recherche n'a pas pour seul objectif de retracer l'histoire urbaine de Beyrouth - même si elle reste très mal connue jusqu'à présent -, mais aussi de dégager une réflexion sur le concept de patrimoine urbain.

M. Ghorayeb
* Thèse de doctorat en urbanisme, ss. la dir. de S. Yérasimos, IFU, univ. de Paris VIII

▪ Les cafés de Beyrouth*

Les différents types de café que la ville de Beyrouth a connu durant ces cent dernières années, depuis les cafés des hôtels, des khans, du bazar, du quartier, des Portes de la ville, jusqu'au café mixte, appendice, à partir des années 1940, du cinéma, de l'université... Tous ces types se rencontrent, dans la relation qu'ils entretiennent avec la ville, sur deux points.

Espace où on frôle l'autre, venu d'un ailleurs ayant ses propres manières d'être, sa sensibilité, son parler... Le café est un des lieux privilégiés d'insertion dans les normes et les codes de la ville. Et à ce titre il constitue un lieu d'acculturation.

Par contre, s'érigeant comme un monde à part, celui du village, du pays d'origine, d'une corporation de métier, d'une communauté ethnique, d'une catégorie d'intellectuels... le café s'organise en îlot, se retranche en quelque sorte, du reste de la ville et favorise, par là, un certain tribalisme.

C'est entre l'ouverture et l'enclavement - propre de tout café, à des degrés différents selon le type - que se pose le problème de son statut d'espace public, et partant de la fonction qui lui est impartie dans la formation d'une certaine citadinité et citoyenneté.

C. Douayhi, anthropologue, professeur à l'Institut des sciences sociales
* Contribution au programme "Beyrouth et ses territoires de l'*Observatoire*

▪ Les maisons ocres du quartier de Furn el Hayek*

Plusieurs recherches se sont déjà penchées sur l'analyse de ce qu'on l'on appelle communément la maison traditionnelle libanaise et de la redistribution de l'espace domestique autour du hall central. Mais la maison qui "apparaît" à Beyrouth, entre 1910 et 1945, et qui assure la transition avec l'immeuble semble avoir été peu étudiée.

Nous nous proposons, à travers une enquête menée dans un des vieux quartiers de la capitale : Furn el Hayek, d'établir d'abord le relevé cartographique des maisons ocres. Il nous faudra ensuite appréhender, dans l'espace et dans le temps, le passage de la maison traditionnelle à ce type d'architecture particulier à la capitale libanaise. L'ensemble des maisons relevées sera par la suite traité, unité par unité, afin de permettre une étude du comportement des résidents qui nous fournira des renseigne-ments sur la perception de l'espace domestique qui diffère selon l'âge et le sexe. Cette approche est nécessaire pour mieux comprendre les pratiques domestiques des habitants.

L. Barakat, géographe-urbaniste, chef du département d'histoire et de géographie, univ. St-Joseph
* Contribution au programme "Beyrouth et ses territoires" de l'*Observatoire*

▪ Les banlieues de la République*

Ce travail se propose d'étudier la formation des banlieues de Beyrouth durant le Mandat et au début de l'Indépendance. En opposition à l'historiographie classique qui place cette période

en continuité avec la précédente, il s'agit là de montrer la rupture provoquée par l'établissement du Mandat : on passe de la ville "méditerranéenne" à la ville "coloniale". Pour saisir les caractéristiques de cette période, trois thèmes d'analyse ont été retenus. 1 - les recompositions sociales, 2 - les mutations économiques, 3 - les restructurations du tissu urbain.

M. Davie, historienne
* Contribution au programme "Beyrouth et ses territoires" de l'*Observatoire*

▪ Transports en commun à Beyrouth, territoires et pratiques*

Au Liban, la gestion des moyens de transport en commun est laissée à l'initiative privée, pierre angulaire de la politique économique libérale suivie dans le pays. Pour l'ensemble du Grand-Beyrouth, l'unique réseau de transport en commun exploite une dizaine de lignes avec seulement une vingtaine d'autobus. En outre, ce réseau est fortement concurrencé (sur les mêmes lignes) par les autocars, les nombreux taxis-service et autres moyens de transports gérés par des particuliers. Cette articulation des réseaux publics et privés ne va pas sans susciter l'exploitation incontrôlée et sauvage des seconds aux dépens du premier dont le déficit chronique ne fait que s'accentuer.

D'abord, pour mieux comprendre la dynamique des transports en commun, à partir d'une enquête réalisée dans les autobus auprès des usagers et du personnel de l'office public, un premier état des lieux a été établi. Il montre que, quatre ans après la cessation des combats, malgré la remise en service de la ligne circulaire qui passe d'ouest en est, la géographie du réseau reste fortement organisée suivant la ligne de démarcation. En ce qui concerne le personnel d'exploitation et les usagers, la séparation reste aussi très forte sans toutefois être cloisonnée.

Dans un deuxième temps, je compte analyser l'office des transports en commun pour définir sa politique de réseau. Enfin, je me propose de saisir, suivant les mêmes critères d'analyse, les réseaux privés. Ils seront traités à partir d'études de cas accompagnées d'une observation systématique des portes de la ville qui sont en même temps ses principales gares routières.

A. Tohmé, anthropologue, chargée d'enseignement à l'univ. St-Joseph, chercheur associé au CERMOC
* Thèse de doctorat de sociologie, ss. la dir. de S. Abou, univ. St-Joseph, Beyrouth

▪ Ligne de démarcation

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région d'Ile-de-France (IAURIF) étudie le schéma d'aménagement du secteur de l'ancienne ligne de démarcation de Beyrouth et de sa proche banlieue. Ce secteur s'étend depuis les limites du plan directeur du centre ville à la zone agricole située près de l'église de Mar Mikhaël à Chiah. Cette étude est financée par le Conseil régional d'Ile-de-France pour aider le Liban dans ses efforts de reconstruction. Elle est pilotée par le CDR au Liban
Ce secteur, qui englobe le bois des Pins revêt un caractère symbolique au moment de la reconstruction du pays, la disparition de cette cicatrice dans la ville sera un des témoignages de la réconciliation nationale.

La zone d'étude a été déterminée en fonction des destructions. Elle comprend 270 hectares, 170 îlots, 2 484 parcelles, 9 900 logements dont un quart vacant et regroupe plus de 37 000 habitants dont un tiers de réfugiés ou déplacés. Un quart des terrains est vacant, un quart est occupé par des ruines ou des bâtiments fortement endommagés et la moitié des terrains comporte des bâtiments récupérables ou en bon état. Environ 2 130 000m² sont construits et environ autant sont constructibles.

Les objectifs d'aménagement sont les suivants :
- banaliser l'ancien secteur des combats afin de revenir à une vie normale. Cela implique d'éviter que ce secteur devienne un glacis par une barrière d'équipements ou d'immeubles trop élevés ;
- faire disparaître les dangers d'effondrements qui menacent encore ces quartiers dévastés.
- Remettre en état tous les réseaux (eau, électricité, assainissement, téléphone, transports publics) ;
- changer l'image de ces quartiers pour qu'ils reprennent pleinement leur place dans l'agglomération ;
- protéger les sites et mettre en valeur le patrimoine (bois des Pins, coteaux d'Achrafieh, vieilles demeures, monuments...) ;
- mettre en place des instruments favorisant une reconstruction rapide des zones détruites ;
- affirmer le caractère de coeur d'agglomération des zones détruites ;
- prendre en compte les évolutions futures de l'agglomération pour réaménager ces secteurs en cohérence avec les dynamiques urbaines.

Ce secteur présente un caractère stratégique de plusieurs points de vue :
- il s'étire de la ville dense et centrale à la zone agricole de la banlieue sud ;
- il traverse 9 zones réglementaires. Il constitue donc un bon observatoire des règlements d'urbanisme de la ville ;
- il est traversé par toutes les grandes voies de circulation est-ouest (à part la voie du port au centre ville). Il est donc particulièrement attractif en terme d'accessibilité ;

.Ligne
de
démarcation
zone
d'étude
de
l'IAURIF

- il contrôle deux des principales voies d'accès au futur centre ville reconstruit (Béchara el Khoury et la future pénétrante sud-est) ;
- il pose la question de concurrence et de la complémentarité entre le projet du centre ville et les quartiers qui l'entourent, ainsi que ses relations avec la banlieue ;
- il regroupe de grands équipements publics dont les principaux espaces verts et ouverts dans la ville dense (bois des Pins et hippodrome) ;
- son site est compris entre deux unités : la cuvette du centre ancien et l'ouverture sur la banlieue sud. Le "col de Beyrouth" (carrefour Béchara el Khoury - Indépendance) est le lieu d'articulation entre ces deux unités paysagères. Il présente donc un caractère majeur dans l'agglomération.

Un rapport de "Diagnostic et partis d'aménagement" a été rendu public au mois d'avril 1993. Il fournit de façon synthétique les principaux éléments de compréhension du site, ses enjeux dans le cadre métropolitain. Par ailleurs, il définit les principales alternatives d'aménagement à partir desquelles les autorités libanaises ont pu se prononcer. Les propositions d'aménagement sont en cours d'étude. Elles devraient aboutir à un schéma à partir duquel des actions seront définies par les autorités pour réaménager ce secteur.

E. Huibretch, architecte, IAURIF

▪ Atelier Beyrouth

Au cours de la seconde moitié du mois de mars, l'*Observatoire* a accueilli *l'Atelier Beyrouth* du Certificat d'études approfondies en architecture - villes orientales de l'école d'architecture de Paris-Belleville. J. Tabet, architecte et N. Beyhum, sociologue, encadraient une dizaine d'étudiants.

Pendant quinze ans, la guerre a occulté les questions fondamentales concernant, tant le développement urbain de Beyrouth que les enjeux d'une réorganisation de l'espace généré par l'extension de la violence à l'échelle de la ville entière. Aujourd'hui, alors que la reconstruction est à l'ordre du jour, apparaît la nécessité d'une réflexion sur le devenir de la ville. Le terrain idéal pour une telle recherche semble être aujourd'hui l'ancienne ligne de démarcation. Alors que les efforts de reconstruction semblent s'être toujours concentrés sur le centre historique dévasté, le devenir de cette ligne qui coupait Beyrouth en deux n'a jamais fait l'objet de beaucoup

d'attentions. La prise de conscience des enjeux essentiels rattachés à l'évolution de cet espace, particulièrement sensible pour l'avenir de la ville, n'est apparue que très récemment. La recherche de l'Atelier de Beyrouth s'est focalisée sur un secteur particulier de cet ensemble : le "col de Beyrouth".

Par sa situation particulière aux abords du centre historique, par sa morphologie distincte (assemblage de parcelles traditionnelles découpées par un réseau viaire moderne), par la structure de ses îlots (immeubles élevés en front, de rues entourant des maisons traditionnelles noyées dans les jardins), ce quartier apparaît comme un ensemble qui présente un intérêt certain pour la recherche architecturale et urbaine.

N. Beyhum, J. Tabet, responsables de l'atelier

* Cette rubrique ne mentionne que les travaux qui ont été portés à notre connaissance, elle est évidemment très incomplète.

■ Documents ■

Beyrouth et ses territoires

L'agglomération de Beyrouth, capitale du Liban, a connu des mutations considérables depuis 1850. Alors qu'avant cette date, simple échelle de cabotage, elle ne comptait que quelques milliers d'habitants, elle en regroupe actuellement plus d'un million tandis que son urbanisation s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés. Ce développement est d'autant plus remarquable qu'au milieu du 19e siècle, rien ne le laissait prévoir. Aujourd'hui, après quinze ans de guerre, la capitale libanaise est en cours de reconstruction. Au-delà de l'espace urbain, cette reconstruction s'inscrit dans des enjeux; territoriaux qui, depuis les proches banlieues jusqu'aux confins de la plaine syrienne s'étendent aussi aux cinq continents par l'intermédiaire des migrations.

A travers trois échelles d'approche, de la plus fine (l'habitat) jusqu'à la plus large, (les lieux de la diaspora), ce programme entend contribuer à la constitution d'une meilleure **connaissance des mutations** qui animent la société beyrouthine depuis 150 ans en les inscrivant de manière systématique dans les espaces où elles se développent.

Un programme de recherche sur Beyrouth au CERMOC

Depuis deux ans, les études urbaines relatives à la capitale libanaise connaissent une forte croissance. Les approches et les disciplines sont multiples. Les chercheurs sont aussi bien historiens, sociologues, économistes ou anthropologues que spécialistes de l'espace : architectes ou géographes. Dans ce contexte, l'*Observatoire de recherches sur Beyrouth et sa reconstruction* du CERMOC est fortement sollicité. Compte tenu de la mission qu'il s'est fixée : **promouvoir la recherche urbaine et devenir un lieu de rencontre entre les chercheurs**, il est apparu nécessaire de proposer un cadre commun d'organisation qui rassemble les multiples intervenants.

Ce programme s'est fixé quatre objectifs :

1 - Désenclaver le regard. Si les travaux sur Beyrouth sont nombreux et variés, ils restent cependant très beyroutho-centrés. Au contraire, ce programme s'inscrit dans un cadre géographique bien plus large que celui qui est généralement adopté.

2 - Favoriser la **confrontation entre les chercheurs**, leurs problématiques et les modèles qu'ils élaborent. A cet égard, le CERMOC, constitue un lieu qui permet de réunir autour d'une même table des contributeurs d'origines très différentes.

3 - Permettre le cumul des travaux dans **une publication** qui ne procède pas par simple juxtaposition.

4 - Participer au **renouvellement des modes d'exercice de la recherche urbaine**. Il apparaît de plus en plus clairement que l'isolement disciplinaire des chercheurs ne permet pas de rendre compte de la complexité et de la diversité des phénomènes urbains, ce programme est donc très pluridisciplinaire.

Caractéristiques beyrouthines

- Beyrouth-capitale, une construction récente

A la fin du 18e siècle Beyrouth compte seulement quelques milliers d'habitants. Ce sont alors les villes de Saida et de Tripoli, elles aussi sur la côte, qui sont les lieux du grand commerce, de l'administration ottomane et des consulats étrangers. Rien ne laisse supposer que Beyrouth va se développer et connaître le succès qui en fait une plaque tournante internationale.

- Un arrière pays proche très dépendant

La chaîne du Mont Liban, dont les premiers contreforts se développent à quelques kilomètres du centre de Beyrouth, présente une très faible capacité de production. Malgré le développement de la sériciculture à la fin du XIXe siècle, la Montagne est restée incapable de promouvoir le moindre développement urbain. Actuellement, à quelques dizaines de kilomètres seulement de Beyrouth, dans le Chouf notamment, la production locale reste cantonnée dans une économie de subsistance.

- Un *hinterland* lointain d'accès difficile
Depuis le milieu du 19e siècle, les commerçants beyrouthins déploient d'importants efforts pour s'assurer le monopole des échanges entre la Méditerranée et les régions situé au-delà de la chaîne du Mont Liban. Malgré des travaux sans cesse renouvelés et la mise en place de moyens de transports toujours plus performants, **la situation de Beyrouth a toujours été très fragile**. A la suite de la première guerre mondiale, le démantèlement de l'Empire ottoman et la mise en place de nouvelles barrières, douanières celles-là.

- Une diaspora très développée
Si depuis le début des années 1970, les migrations libanaises ont connu un développement important ; les fortes émigrations ne constituent pas un phénomène nouveau au Liban. Cette diaspora n'est pas coupée de son milieu d'origine. D'une part, les migrants constituent un réseau de correspondants pour les opérations commerciales et d'autre part, leurs capitaux alimentent le développement économique local.

- Une césure récurrente
Au milieu du 19e siècle, à la suite des affrontements communautaires qui animent la Montagne, cette région est découpée en deux unités administratives indépendantes. Actuellement, au-delà de la coupure de la ville entre l'est et l'ouest, c'est l'ensemble du Liban qui est à nouveau divisé : **l'ouest est en continuité avec le sud tandis que l'est s'ouvre vers le nord**. Même si la finesse des découpages dépasse largement cette dichotomie, les pratiques quotidiennes restent fortement inscrites dans cette double territorialité.

Beyrouth et ses territoires
Pour réunir dans un programme cohérent les chercheurs des différentes disciplines qui travaillent sur Beyrouth, nous avons choisi de privilégier une **lecture transversale** des données thématiques, une manière de les saisir à travers un dénominateur commun : **les territoires de Beyrouth**. Il ne s'agit pas là de réduire l'accès à ce programme aux spécialistes de l'espace. Au contraire, il s'agit d'intégrer les contributions les plus diverses en proposant aux chercheurs d'articuler le rapport à l'espace des objets qu'ils analysent et des modèles qu'ils construisent.

Si le programme *Beyrouth et ses territoires* doit promouvoir de nouveaux travaux, il doit aussi donner lieu à une relecture des travaux anciens.

Par exemple, l'histoire de Beyrouth du milieu du 19e siècle prend une nouvelle dimension lorsque l'on cartographie les lieux du pouvoir et leurs recompositions. Beyrouth semble alors tirer profit de sa situation, elle se construit grâce à sa position - médiane - entre les factions en présence, entre Saïda et Tripoli. Pour leur part, les histoires du Liban se cantonnent dans des limites administratives qui occultent ses relations avec l'arrière pays et leurs influences.

Au-delà des périodes historiques; le programme *Beyrouth et ses territoires* entend aussi s'intéresser aux **mutations les plus récentes** de la ville. La reconstruction du centre ville comme l'établissement d'une autoroute entre Beyrouth et Damas se propose de **transformer Beyrouth en hypercentre**. Dans le cadre d'une accélération du processus de paix avec l'Etat hébreux, ces projets s'inscrivent dans une dimension régionale qui trouve, avec *Beyrouth et ses territoires*, un nouveau cadre d'analyse.

Au-delà des grands projets, nationaux et internationaux, le programme s'intéresse aussi aux mutations des échelles locales et domestiques. Par exemple alors que durant la guerre, ce sont les banlieues qui se sont le plus fortement urbanisées, on assiste actuellement à un retour des investissements vers la ville.

Trois échelles de réflexion
Pour constituer un cadre au programme et pour livrer quelques exemples des questions privilégiées, il s'agit là de proposer trois échelles de réflexion :

*** Mutations des relations entre Beyrouth et son territoire**
Derrière ce titre et à cette échelle deux questions se profilent :
- De quel territoire la ville est-elle la capitale ?
- Quelle est la part de Beyrouth dans l'urbanisation régionale ? Ou encore, qu'en est-il de cet ex-hypercentre en cours de reconstitution ?

C'est au milieu du 19e siècle que les premières mutations entre Beyrouth et son arrière pays modifient l'organisation de l'espace urbain. En 1840 la ville est encore contenue dans son enceinte. Trente ans plus tard, elle est complètement dépassée par les extensions récentes. On assiste à ce moment-là à l'**émergence d'une nouvelle forme de relation** entre la ville et le territoire. C'est dans le cadre d'un nouveau contrôle de l'arrière pays que la ville sort de ses murs et qu'elle se développe. Ces phénomènes se réalisent sur la base d'une double transformation :

* Nouveau réseau de communication
La ville devient le point focal d'un réseau de communication qui s'étend d'une part vers l'intérieur, de la Péninsule arabique à l'Iran et d'autre part, à partir du port, vers les autres villes, méditerranéennes d'abord puis du monde entier.

* Mise en place de relais et concurrences
Non seulement l'agglomération beyrouthine empêche le développement de villes concurrentes sur la côte, mais encore elle met à son service les villes de l'intérieur en les organisant dans un réseau de relais successifs.

Mise en place de relais. Les villes relais sont destinées à la fois à la collecte des produits agricoles, à la distribution des marchandises importées et au contrôle des voies de communication. Damas joue un rôle considérable. A partir de l'ouverture d'une route vers Beyrouth au début des années 1860 les deux villes sont très interdépendantes. Le réseau des villes relais est organisé suivant plusieurs échelles. C'est au cours de la seconde moitié du 19e siècle que de nombreuses petites villes de Syrie centrale connaissent un important développement tandis qu'une nouvelle classe de marchands y prend le pouvoir.

Les relais ne sont pas seulement techniques. Au début de ce siècle, les alliances matrimoniales des notables et des commerçants beyrouthins avec leurs homologues des autres grandes villes de la région étaient fréquentes. C'est encore le cas entre Beyrouth et Damas.

Construction au détriment des villes concurrentes. L'exemple beyrouthin présente une forte particularité ; on peut presque dire que le Liban ne comporte qu'une seule ville - Beyrouth - et qu'elle constitue le pôle quasi-exclusif de l'ensemble des activités du pays.

C'est à partir de sa capacité à faire transiter des marchandises que Beyrouth s'est construite. Le monopole de son port - déterminant - n'a pas été établi sans difficultés. Par exemple, au tournant du siècle, un groupe de commerçants tente de fonder un nouveau port à Jounié. Ce n'est que vingt ans plus tard que la compagnie de Beyrouth obtient le monopole des ports de la côte libanaise.

Plus récemment, le rapport IRFED de 1960 montre à quel point l'équipement national a été concentré à Beyrouth tandis que les autres villes ont été laissées pour compte.

La concurrence ne s'exerce pas seulement dans le cadre d'une proximité géographique. Ainsi, si l'ouverture de la route entre Beyrouth et Damas fait de celle-là le débouché naturel de celle-ci, quelques décennies plus tard, la construction d'une voie ferrée entre Damas et Haïfa redistribue les données. La route devient désuète et il faut établir une liaison ferrée entre Damas et Beyrouth pour maintenir le flux des transactions entre les deux villes.

Plus tard, la construction du port de Lattaqié (Syrie - 1952), la mise en place de la zone franche d'Alexandrette (Turquie - 1953), la zone franche jordanienne à Alexandrie (1955), celle de Port-Saïd (Egypte - 1956), la réalisation du port d'Aqaba (Jordanie), constituent autant de coups portés au monopole de Beyrouth et à l'étendue de son territoire commercial.

Si, dans un premier temps, c'est le transit des marchandises qui contribue au développement de Beyrouth, les flux de capitaux représentent aujourd'hui la plus grande partie des activités économiques de la ville. C'est au moment où les régimes des pays voisins ferment leurs frontières au transit libanais qu'ils provoquent aussi une fuite des capitaux vers les banques de Beyrouth. On assiste alors à une sorte de relais économique : la croissance du secteur bancaire compense la baisse d'activité du port.

Les questions relatives à l'étendue du territoire économique de Beyrouth sont toujours d'actualité. Le débat relatif à la mise en place d'une confédération entre le Liban et la Syrie, bien qu'il reste confidentiel, n'en demeure pas moins à l'ordre du jour. Cependant, l'importance de la diaspora et les nouvelles formes de flux commerciaux ont redistribué les cartes. Ce n'est plus nécessairement sur la base d'un *hinterland* que le projet de reconstruction de Beyrouth repose mais aussi sur un *outerland* constitué par la communauté libanaise de l'étranger.

Enfin, en ce qui concerne les villes concurrentes, il est difficile d'imaginer deux métropoles sur la côte ouest du Moyen-Orient, la course entre Beyrouth et Tel-Aviv est ouverte, au-delà de la concurrence entre les agglomérations, c'est d'une concurrence régionale dont il s'agit bien sûr.

*** Recompositions des groupes sociaux et des activités**
A la fin du 18e siècle, Beyrouth compte environ 6000 habitants, ils sont 120 000 en 1920 et plus d'un million 50 ans plus tard. Au cours de la même période, la surface urbanisée de la ville passe d'une quinzaine d'hectares à plusieurs milliers([1]). Ces deux phénomènes suivent des déterminants et des logiques qui leur sont propres :
- la densité du tissu urbain varie suivant les quartiers et dans le temps ;
- les nouveaux habitants occupent rarement les nouveaux quartiers.

Dans ce contexte, le développement de la ville a été accompagné de **recompositions des groupes sociaux et des activités** à l'intérieur du tissu urbain.

---

1 - Les chiffres indiqués sont volontairement très sommaires, un des objectifs du programme sera de les préciser.

Pour leur part, les vingt dernières années présentent de fortes particularités. Non seulement les conflits ont précipité les mouvements de population, mais encore le marché immobilier est très fermé. Aussi, peut-être plus que dans les autres villes, les mutations de Beyrouth ont sans aucun doute connu un très fort décalage entre les velléités de déplacement et les déplacements effectifs, il y a eu d'importants anachronismes.

En outre, les recompositions récentes sont le plus souvent exprimées en termes de ségrégation et d'exclusion. Il reste à saisir quelle était la forme de la mixité communautaire de la fin des années 1960. Si les quartiers étaient mixtes, la ville n'était pas pour autant homogène. Proximité spatiale ne signifie pas toujours proximité sociale. Des démarcations existent, il reste à définir leur effectivité pour chaque domaine d'activité. Il reste aussi à savoir comment les recompositions ont été mises en oeuvre, suivant quelles logiques et quels modèles, comment elles se sont articulées dans le temps. Il faudra préciser selon quelle concordance des temps les recompositions ont suivi ou non les moments forts des conflits ; suivant quelle concordance les activités et les groupes sociaux se sont recomposés.

Les recompositions ne s'inscrivent pas seulement dans l'espace, on s'intéressera aussi à leur déroulement dans le temps, plus particulièrement **aux variations de leur vitesse**. Par exemple, la rapidité avec laquelle les entreprises vont réinvestir le centre ville de Beyrouth et ses environs constitue un indicateur important du succès de la Reconstruction.

*** Echelle domestique**

Plus que les édifices publics ou ceux d'activités, c'est l'architecture de l'habitat qui intéresse d'abord ce programme. Il s'agit de s'attacher aux **transformations des types architecturaux** qui entraînent avec eux des transformations des pratiques de l'habitat. Suivant cette approche, les relations des édifices à la mitoyenneté et à l'alignement ainsi que leurs principes de distribution constituent des axes privilégiés d'analyse.

Si on connaît assez bien la maison libanaise, on connaît beaucoup mieux la maison suburbaine que la maison urbaine. Ce n'est pas sans raison. La maison libanaise semble mal "supporter" la proximité imposée par le cadre de la ville dense. Dans ce contexte, il s'agit justement de se demander comment un type architectural non associatif est parvenu à se couler dans un parcellaire urbain. A cet égard, la présence très fréquente d'escaliers extérieurs dans les immeubles des années 1920-1940 constitue un indicateur de cette difficulté d'adaptation des édifices à un contexte urbain.

La plus importante mutation de l'architecture domestique beyrouthine a lieu autour des années 1920. C'est à ce moment-là que se mettent en place les premières constructions d'habitat collectif. On passe alors de la maison individuelle à l'immeuble. Quelques années plus tard, c'est l'immeuble qui, à son tour, subit de fortes transformations. Alors que dans un premier temps il est en quelque sorte constitué de "maisons" superposées, la mise en place d'une nouvelle organisation permet de regrouper deux logements par palier. La distribution des unités d'habitat passe d'un système à un autre. De la pièce centrale (le *dâr*) distributive à un découpage *jour/nuit* avec l'apparition de nou-veaux lieux : l'entrée, le dégagement et le couloir.

A cette échelle aussi, les mutations ont chacune leur modalité d'inscription dans le temps. Les types architecturaux peuvent se modifier au cours d'une période de quelques années seule-ment. Pour leur part, les transformations des pratiques de l'habitat s'inscrivent dans la longue durée. Là encore la concordance des temps est relative. Le cadre d'habitat présente souvent des décalages avec la réalité des pratiques.

J.-L. Arnaud, responsable de l'*Observatoire*

▪ Institut d'urbanisme

Jusqu'au début du mois de janvier dernier, il n'était pas possible de suivre des études d'urbanisme au Liban. Depuis cette date, la création d'un Institut d'urbanisme à Beyrouth permet aux candidats à cette spécialisation de poursuivre leurs études sur place. Cet institut a été fondé au sein de l'Académie libanaise de Beaux-arts (ALBA) de l'université de Balamant. L'ALBA bénéficiait en effet d'une expérience non négligeable puisque, depuis une dizaine d'années, le cursus de formation des architectes y comporte un atelier d'urbanisme.

La formation est d'environ 600 heures, elle débouche sur un diplôme d'études supérieur spécialisé (DESS) en urbanisme dont l'équivalence avec le DESS français correspondant est en cours de négociation. Le cursus est réparti sur deux années, il est ainsi accessible à des salariés, déjà insérés dans la vie professionnelle, qui désirent compléter leur formation. Le cursus qui leur est proposé répond aux principes suivants :

1 - Il s'adresse à des étudiants déjà titulaires d'un diplôme terminal de l'enseignement supérieur (diplôme d'architecte ou d'ingénieur, maîtrise). Les besoins du Liban, actuellement au moins, ne correspondent pas à la formation d'urbanistes généralistes en provenance d'autres disciplines

dont auront peut-être besoin, dans un second temps, les petites localités ou, comme urbanistes-assistants, les services d'urbanisme des principales villes.
2 - Il est pluridisciplinaire. L'urbanisme ne devant en aucun cas être considéré comme le prolongement d'une discipline unique, la pluridisciplinarité est organisée sur trois plans :
- pluridisciplinarité des programmes ;
- pluridisciplinarité du corps enseignant ;
- pluridisciplinarité du recrutement des étudiants.
3 - Il est à la fois théorique et opérationnel. D'une part, il s'agit de former des spécialistes qui doivent exercer des responsabilités de cadres supérieurs et donc disposent du bagage culturel et théorique nécessaire pour comprendre des situations très différentes et susceptibles d'évoluer très vite. D'autre part, ces spécialistes doivent pouvoir faire face rapidement aux problèmes multiples et complexes que pose l'aménagement au Liban dans un contexte particulièrement délicat.
4 - Elle apporte une préparation et une expérience dans le travail professionnel (analyse, diagnostic, proposition...) effectué en équipe et une aptitude à mener personnellement une étude complète de caractère théorique ou opérationnel.

Z. Akl, architecte-urbaniste, doyen de l'Institut.

■ Chronologie* ■

Depuis le début du mois de janvier 1993, le dépouillement de quatre quotidiens (Al-Nahar, Al-Safir, Al-Hayat et l'Orient le Jour) a donné lieu à une abondante collecte de coupures qui traitent - au sens le plus large - des questions d'urbanisation au Liban. Pour valoriser ce fonds (il compte environ 60 coupures pour chaque mois), nous avons dressé une chronologie des événements dont il rend compte.

Il s'agit là d'une première livraison, elle a été l'objet de plusieurs hésitations et de nombreuses retouches, en outre, jusqu'en novembre 1993, le dépouillement n'a pas toujours été systématique, aussi, ce document n'est-il certainement pas exempt d'omissions. Il nous a cependant semblé important de mettre cet outil de travail à la disposition des chercheurs.

Cette chronologie est composée de manière à permettre plusieurs niveaux de lecture en fonction de l'intérêt des lecteurs :

1 - chaque entrée (événement) indique son thème principal et un résumé de l'information,
2 - les articles de fonds (qui ne relèvent pas d'une chronologie proprement dite) et les documents annexes sont mentionnés de manière succincte sous le résumé de l'information,

3 - pour chaque information, la référence de la coupure de presse correspondante (abréviation du titre et date du journal, entre parenthèses) permet de se reporter directement à la source.

Enfin, un index des thèmes principaux indique clairement les plus récurrents et les périodes au cours desquelles ils ont été l'objet des plus vives discussions.

janvier - 01-1993

04 - Municipalité de Beyrouth. Projet de loi pour la fusion du conseil exécutif des grands projets pour la ville de Beyrouth avec la municipalité, (NA).

04 - Loi sur les loyers. Bahige Tabbara, ministre de la Justice, présente le projet de loi sur les loyers aux journalistes, (NA SA 05.01.93) ; voir aussi :

- communiqué des propriétaires d'immeubles, (NA 04.02.93),
- revendications des locataires, (SA 04.01.93 ; SA NA 13.01.93),
- mémorandum du comité de défense des locataires, (SA 06.01.93),
- menace de grève de l'union syndicale des entreprises, (SA 19.01.93),
- conférence de Sa'adallah Cha'abane, ex-bâtonnier de l'ordre des avocats, (SA 25.01.93),
- propositions du comité de défense des locataires, (SA 26.01.93).

05 - Centre Ville. Rafic Hariri présente le projet de reconstruction aux députés, (NA SA 06.01.93).

07 - SOLIDERE. Première réunion de la commission constitutive de la société. Nasser Chamma'a est nommé secrétaire général, (NA SA OR 08.01.93).

08 - Télécommunication. Soumission des dossiers de préqualification des entreprises qui seront chargées du développement du réseau de télécommunications, (SA OR).

09 - Port de Ain Mreisseh. Plusieurs projets d'amélioration sont proposés au Ministre des Transports, (NA 10.01.93).

11 - Développement des banlieues. La commission parlementaire des finances et du budget réexaminera le projet de loi relatif au développement des banlieues sud et nord-est de Beyrouth le lundi 18. Nassib Lahoud, député, propose un amendement qui aurait pour but de réduire les embouteillages aux entrées de la ville. Il s'agit de reliant le carrefour de Khaldé à Antélias, (OR NA SA 12.01.93) ; voir aussi :

- problèmes d'application du projet, (SA 01.01.93),
- la commission des travaux publics souhaite réexaminer le projet, (SA 12.01.93),
- le projet de développement des banlieues sud et nord-est, (SA 13.01.93),

- la commission des finances reporte l'examen du projet de loi, (SA 19.01.93 ; SA NA 21.01.93 ; SA NA 26.01.93),

- Fouad el Sa'ad (député) réclame l'examen du projet par la commission des travaux, (SA 26.01.93).

12 - Télécommunication. Préqualification des entreprises qui seront chargées de la réalisation d'un réseau téléphonique cellulaire, (OR SA).

20 - Electricité. Eclaircissement du directeur par intérim de l'électricité du Liban au sujet des problèmes de l'EDL dans la banlieue sud, (SA) ; voir aussi :

- les problèmes de l'EDL dans la banlieue sud, (SA 14.01.93).

23 - Centre Ville. Rafic Hariri présente le projet de reconstruction aux journalistes, (SA).

26 - Développement des banlieues. La commission des finances et du budget approuve le projet modifié et le renvoie aux députés, (SA 27.01.93) ; voir aussi :

- extraits du compte-rendu de la séance du CDM confirmant la création d'une société foncière pour la banlieue, (SA 26.01.93),

- entretien avec le Ministre du Travail à propos de la société foncière, (NA 27.01.93).

27 - Développement des banlieues. Nassib Lahoud (député) présente son projet de boulevard périphérique, (OR NA SA 28.01.93) ; voir aussi :

- propositions de Lahoud examinées par le CDM, (NA SA 28.01.93),

- conférence de presse de Bassem el Sabeh (député), (SA 28.01.93),

- nouvel examen du projet par le CDM, (SA NA 29.01.93),

- prise de position de Sélim el Hoss (député), (SA 30.0193),

- conséquences du projet, (SA 30.0193).

27 - Eau et assainissement. Appel à candidatures pour la préqualification des entreprises qui seront chargées de la réhabilitation des réseaux, (OR SA).

27 - Déchets ménagers. Appel à candidatures pour la préqualification des entreprises qui seront chargées de la réhabilitation d'une usine de traitement de déchets ménagers, (SA OR).

27 - Loi sur les loyers. Les artisans décident d'ajourner leur menace de grève après avoir reçu la promesse de Rafic Hariri de suspendre les avertissements et les mesures prises à l'encontre des locataires, (SA) ; voir aussi :

- communiqué des commerçants de Beyrouth, (SA NA 04.03.93),

- Mohamed Kamati (avocat) propose un amendement à l'article n° 160/92, (SA 12.03.93).

27 - SOLIDERE. Deuxième réunion du comité fondateur. Il a été convenu de constituer une équipe technique de consultants et, pour que tous puissent participer aux projets, d'organiser des concours, (NA 28.01.93).

27 - Entrée nord de Beyrouth. Le Ministre de l'Environnement inaugure les travaux de réaménagement de l'autoroute du nord de Beyrouth entre Nahr el Mot et Dbayyé, (OR 28.01.93).

28 - Banlieue sud. Hassan Nasarallah (secrétaire général du Hezbollah) critique le projet d'une société foncière pour l'aménagement de la banlieue sud, (SA) ; voir aussi :

- des responsables du Hezbollah critiquent le projet de société foncière, (NA 01.02.93).

29 - Centre ville. Les bouchers de l'ex-centre ville adressent une lettre ouverte aux responsables du projet d'aménagement pour faire respecter leurs droits, (SA).

30 - Banque Mondiale. Signature par Al Fadel Chalak, président du CDR, d'un prêt de 175 millions de dollars à l'Etat libanais, (NA) ; voir aussi :

- Al Fadel Chalak expose les résultats de l'accord, (OR NA SA 03.02.93).

février - 02-1993

01 - Développement des banlieues. Le CDM vote une subvention de 660 millions de dollars pour le projet, (NA SA 02.02.93) ; voir aussi :

- la banlieue sud, (SA 06.02.93),

- la commission des travaux reporte l'examen du projet de loi, (SA 11.02.93),

- séminaire sur le thème : "Les banlieues de Beyrouth", (SA NA 12.02.93).

04 - Centre ville. Le comité des ayants-droit et l'association pour la protection des sites et anciennes demeures (APSAD) dénonce une nouvelle fois le projet de reconstruction, (OR) ; voir aussi :

- *Le Monde* critique le projet de reconstruction, (SA 12.02.93),

- l'évaluation des biens-fonds du centre ville, (SA 22.02.93 ; HA OR 25.02.93).

5 - Reconstruction. Colloque à l'IMA (Paris) sur le thème : "L'urbanisme et la reconstruction du Liban", (OR ; NA SA OR 06.05.93 ; NA 08.02.93 ; SA OR 10.02.93 ; *Revue du Liban* 27.02.93).

08 - SOLIDERE. Selon Nasser Chamma'a, les travaux de reconstruction du centre ville pourraient commencer avant la fin de l'année, (OR).

08 - Constructions illicites. La commission ministérielle prépare un projet de loi pour lutter contre les infractions à la loi sur les constructions, (NA 09.02.93) ; voir aussi :

- le Ministre de l'Intérieur met les points sur les "i", (NA OR 15.02.93),

- communiqué des propriétaires, (SA 16.02.93).

10 - Centre ville. Débat sur le thème : "Le centre ville et la société foncière" à Dar al Nadwa, (OR NA 11.02.93) ; voir aussi :

- table ronde sur la reconstruction du centre ville organisé par Dar al Handassah Shair et la société BAKTEL, (SA 20.0293).

10 - Fouilles archéologiques. Conférence de Leyla Badr au musée de l'AUB sur le thème : "Les découvertes archéologiques du centre ville", (SA 11.02.93 ; OR 17.02.93).

10 - Transit. La commission parlementaire du transport et du transit présente au ministre d'état pour les affaires des transports trois projets d'organisation du transit entre le Liban, la Syrie, la Jordanie et la Turquie, (NA 11.02.93).

11 - Propriétaires et ayants-droit du centre ville. Le ministère de l'Intérieur donne son approbation pour la création de la "Fédération des propriétaires et ayants-droit du centre commercial de la ville de Beyrouth", (HA 11.02.93 ; NA SA OR 18.02.93) ; voir aussi :

- Elias Hraoui reçoit une délégation de la fédération, (NA OR 19.02.93),

- communiqué concernant les estimations des biens-fonds, (NA SA OR 27.02.93).

17 - Beyrouth, histoire. Conférence au musée de l'AUB sur le thème : "Le développement urbain de Beyrouth, du moyen-âge aux temps modernes", (SA NA 18.02.93 ; OR 23.02.93).

18 - Centre ville. La société Dar al Handassah Shair présente son projet de reconstruction du centre ville aux dames volontaires de l'hôpital américain de Beyrouth, (NA) ; voir aussi :

- présentation du projet aux responsables des entreprises, (OR 19.02.93),

- présentation du projet aux ayants-droit et aux conseils d'administration des banques, (SA 23.02.93).

22 - Edilité. Le CDR entame la seconde phase du plan de réfection de l'infrastructure urbaine de Beyrouth. Plus de 7 millions de dollars seront consacrés au cours des trois prochains mois à la réfection des trottoirs de la corniche, à l'adduction d'eau d'Achrafieh et de Tariq al Jadida, au drainage de Dbaiyé, d'Ouzai et du Pont de la Fiat, à la réfection des stations de pompage d'Achrafieh et de Bourj Abu Haidar, à l'aménagement des jardins publics de Sioufi et Haoud el Wilaye, ainsi qu'à l'asphaltage des rues, (NA OR 23.02.93).

23 - Développement des banlieues. La commission des travaux modifie le projet de développement des banlieues, puis l'approuve, (NA SA HA 24.02.93) ; voir aussi :

- modifications du projet, (SA 24.02.93).

25 - SOLIDERE. Troisième réunion. La commission d'évaluation primaire des biens-fonds su centre ville a remis son dossier à la commission supérieure. La société annonce la création d'un centre d'information sur le projet d'aménagement, (OR HA NA 26.02.93).

mars - 03-1993

03 - Centre ville. Quarante-deux biens-fonds situés dans le périmètre du centre ville sont exclus du projet de reconstruction par le CDM, (NA OR 18.03.93) ; voir aussi :

- procédure d'opposition à l'estimation des biens-fonds du centre ville, (NA OR 17.03.93),

- le comité des fondateurs de SOLIDERE attire l'attention des propriétaires et ayants-droit sur la procédure et les conditions de restitution de certains biens-fonds situés dans le centre ville, (NA OR 20.03.93).

03 - Centre ville. Le CDM charge le CDR de mener à bien les études relatives à la reconstruction du centre ville, (NA 31.03.93) ; voir aussi :

- un groupe d'hommes d'affaires libanais, dirigé par I. Farès, envisage de contribuer au financement de la reconstruction du centre ville de Beyrouth, (OR 20.03.93).

04 - Ministère du transport. La commission des travaux publics et du transport adopte un projet de loi pour la création d'un ministère du Transport, (NA 05.03.93).

09 - Banlieue sud. Les députés et les habitants du Choueifat refusent catégoriquement trois projets de développement de leur région : 1 - le projet d'autoroute, 2 - la mise en service d'une usine d'incinération des déchets, 3 - le déplacement du marché de gros des fruits, légumes et viandes de Beyrouth, (NA SA 10.03.93) ; voir aussi :

- revendications des habitants de Ghobeiry, (SA 15.03.93).

11 - Télécommunication. Les centraux téléphoniques mécaniques seront remplacés par des centraux électroniques. Le Ministre des PTT, Mohamed Ghaziri, présente le projet approuvé par le CDM, (SA NA 12.03.93).

11 - Edilité. Le Ministre de l'Intérieur propose un transfert des compétences de la municipalité de Beyrouth au CDR en ce qui concerne le ramassage des ordures et l'entretien de la voirie, (SA) ; voir aussi :

- le CDR dément, (SA 13.03.93).

12 - Port de Beyrouth. Deux propositions sont faites (libanaise et saoudienne) au Premier Ministre pour la réhabilitation, la gestion et l'entretien du Port de Beyrouth, (HA 13.03.93) ; voir aussi :

- développements, évolutions et projets de réhabilitation du port, (SA 23.08.93).

15 - Développement des banlieues. La commission des finances intègre au projet de développement des banlieues quatre autoroutes : Chekka-Aabda (frontière syrienne), Damour-Naqoura, Beyrouth-Masnaa, Chtaura-Baalbek-Qaa, (NA 16.03.93) ; voir aussi :

- financement du projet de l'autoroute Beyrouth-Masnaa, (SA 29.06.93).

16 - Banlieue sud. Les travaux de maintenance et de réhabilitation du réseau de l'EDL dans la banlieue sud débuteront dans quelques semaines, (SA 17.03.93).

17 - Habitat. Le fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) accorde un prêt de 25 millions de dollars au CDR pour le développement social au Liban, (NA SA OR).

17 - Plan décennal. Boutros Labaki, vice-président du CDR, et Nohad Baroudi, secrétaire général du CDR, présentent les grandes lignes du plan décennal au CDM. Des investissements de près de 10 milliards de dollars, échelonnés sur dix ans, sont prévus afin de réhabiliter et de développer l'infrastructure de base du pays, tout en stimulant

une relance de l'activité des secteurs économiques vitaux, (OR HA 19.03.93).

18 - Plan décennal. Le Ministre d'Etat pour les finances, Fouad Siniora, présente le projet de financement du Plan 2000 que le gouvernement entend adopter, (OR 19.03.93) ; voir aussi :

- ventilation du budget du plan, (SA 19.03.93).

19 - Constructions illicites. La commission ministérielle achève la rédaction d'un nouveau projet de loi sur les constructions illicites, (OR) ; voir aussi :

- les constructions dans la banlieue sud, (HA 04.06.93),

- modifications du projet de loi, (NA 09.06.93).

19 - Chemins de fer. La voie ferrée Beyrouth-Chekka sera bientôt réouverte au public, (NA) ; voir aussi :

- inauguration de la voie ferrée, (NA SA 20.03.93).

26 - Banlieue nord. Les habitants d'Antélias, Jal el Dib, Zalka, Bouchrieh, Dekwaneh et Jisr el Bacha s'opposent au projet des autoroutes, (NA).

26 - Boulevard périphérique. Nabih Berri, président de la Chambre des Députés, reçoit une délégation populaire du Choueifat. Les habitants s'opposent à l'exécution du projet de boulevard périphérique dans cette région, (OR).

28 - SOLIDERE. Nasser Chamma'a, secrétaire général du comité fondateur de la société foncière, annonce que la société - SOLIDERE - sera fondée à la fin de l'année, (OR 29.03.93).

avril - 04-1993

05 - Loi sur les loyers. Conférence de presse du Ministre de la Justice, Bahige Tabbara, au sujet du projet d'amendement de la loi sur les loyers. Il estime que les lois exceptionnelles sur les loyers ne peuvent se substituer à une politique de l'habitat tendant à encourager la construction" (NA HA OR SA 06.04.93) ; voir aussi :

- publication du texte complet du projet de loi, (NA 16.04.93).

06 - Centre ville. Les travaux de restauration de la cathédrale Saint-Georges située dans le centre ville de Beyrouth ont commencé, (NA).

06 - Centrale électrique de Zouk. Au cours d'une conférence de presse, M. Vadacca, administrateur délégué de la société italienne Ansaldo, déclare que la société réhabilitera la centrale électrique de Zouk et espère étendre ses activités suivant le protocole signé entre l'Italie et le Liban, (OR 07.04.93).

06 - Développement des banlieues. Le parti Progressiste socialiste et l'association des industriels du Choueifat demandent au Premier Ministre de reconsidérer les estimations des biens-fonds concernés par les projets des autoroutes, du marché aux fruits et légumes, de la réhabilitation de l'ancienne route de Saïda et de l'usine d'incinération des déchets, (SA 07.04.93).

08 - Télécommunication. Le CDR et le ministère libanais des PTT lancent un appel à candidatures pour la préqualification des entreprises qui seront chargées de la réhabilitation des centraux téléphoniques de Jdeidé, Achrafieh, Riad el Solh, Bir Hassan, Chiah, Ras el Nabeh et Hadath, (NA).

08 - Centre ville. Henri Eddé adresse au Premier Ministre, Rafic Hariri, et au président du CDR, Al Fadel Chalak, une proposition qui pourrait remplacer le projet de SOLIDERE pour l'aménagement du centre ville, (SA) ; voir aussi :

- publication du texte complet du projet Eddé, (SA 09.04.93),

- critiques du projet Eddé, (SA 10.04.93 ; 13.04.93 ; 14.04.93 ; 15.04.93 ; 16.04.93 ; 17.04.93 ; 26.04.93 ; 28.04.93 ; 30.04.93).

08 - Union arabe du transport. Clôture de la 26e session de l'Union arabe du transport aérien par une conférence de presse de son président Abdel Hamid Fakhoury. L'Union a choisi de tenir ses assises à Beyrouth qui est à nouveau le siège de son secrétariat général, (HA 09.04.94) ; voir aussi :

- travaux de la 26e session de l'Union arabe du transport, (OR NA SA 07.04.93).

16 - Chemins de fer et transport en commun. Le ministère du Transport prépare un projet de réhabilitation du réseau routier de Beyrouth et du système de transport par voie ferrée du nord au sud. Le ministère disposera de 450 autobus. Dans une première phase, 110 autobus seront mis en service sur 29 lignes, (NA).

16 - Loi sur les loyers. Le comité de défense des droits des locataires refuse catégoriquement le projet d'amendement de la loi sur les loyers, (NA SA 17.04.93).

17 - Loi sur les loyers. Le projet d'amendement de la loi sur les loyers a été remis au CDM par le Ministre de la Justice, Bahige Tabbara ; publication des textes comparés et explications, (NA) ; voir aussi :

- les problèmes entre les propriétaires et les locataires, (HA 27.04.93),

- débat sur les amendements, (NA 08.05.93).

20 - Centre ville. Dans le cadre de leur projet de fin d'études, quatre jeunes étudiants en architecture proposent un nouveau plan pour la recons-truction du centre ville de Beyrouth. Ce plan est fondé sur le respect de l'histoire, du patrimoine et du rôle de la ville dans la région, (SA NA).

20 - Souks de Beyrouth. Un séminaire sur le thème : "Les souks de Beyrouth" a été organisé à l'hôtel Carlton par l'association *Beyrouth-le patrimoine*, (NA 22.04.93).

29 - SOLIDERE. Cinquième réunion du comité fondateur de SOLIDERE. Le comité a évoqué les détails du plan d'exécution du projet de reconstruction, les modalités du processus de souscription envisagé, ainsi que la question de la restitution des terrains réclamés par leurs propriétaires. Il a passé en revue la proposition de Henri Eddé et a présenté un tableau commenté de ses principaux éléments, (OR SA 30.04.93).

29 - Eau - fouilles archéologiques. A la suite d'une tournée européenne, le président du CDR, Al Fadel Chalak, déclare qu'il a fixé les bases de l'accord de crédit destiné à financer les projets

d'adduction d'eau. Al Fadel Chalak a aussi ratifié l'accord conclu à Paris avec l'UNESCO pour la recherche archéologique dans le centre ville de Beyrouth.

mai - 05-1993

05 - SOLIDERE. Henri Eddé critique SOLIDERE. Selon lui, ses véritables intentions, qui apparaissent clairement dans le communiqué de sa cinquième réunion, confirment les craintes qu'il avait exprimé lorsqu'il avait renoncé à travailler sur le projet de reconstruction du centre ville, (HA OR).

07 - Eau. Une délégation du fonds koweïtien pour le développement économique est arrivée à Beyrouth à l'invitation du CDR. Elle est chargée d'examiner un projet d'alimentation du Grand-Beyrouth en eau potable et de ratifier un accord de prêt du fonds koweïtien consacré aux ressources hydrauliques de Beyrouth, (OR 08.05.93).

08 - Propriétaires et ayants-droit du centre ville. Les propriétaires et les ayants-droit du centre ville demandent que le chantier de reconstruction soit ouvert le plus rapidement possible, (OR).

15 - Loi sur les loyers. Le Ministre de la Justice, Bahige Tabbara, estime que le projet modifié de la loi sur les loyers doit être transmis au parlement pour approbation. D'autre part, la coalition syndicale a lancé un appel à une grève d'avertissement le mercredi 09.05.93 pour protester contre l'approbation des modifications de la loi, (OR).

29 - Aéroport de Beyrouth. Appel à candidatures du CDR et du ministère du Transport pour la préqualification des entreprises qui seront chargées de l'exécution, de la réhabilitation et de l'extension de l'aéroport international de Beyrouth, (OR).

29 - Loi sur les loyers. Al Hayat publie le projet de loi relatif aux infractions à la construction approuvé par le CDM et transmis au parlement pour approbation, (HA).

juin - 06-1993

09 - Eau. Le CDM transmet le projet de prêt accordé par le fonds koweïtien de développement pour le financement du projet d'adduction d'eau potable dans le Grand-Beyrouth au parlement ; il demande aussi au CDR d'étudier et de mettre au point le cahier des charges relatives à la restauration de l'infrastructure du centre ville et éventuellement de commencer les travaux sur les bâtiments gouvernementaux, municipaux et autres, (SA NA OR 10.06.93).

14 - Electricité. Le Ministre des Ressources hydrauliques et électriques, Elie Hobeika, a signé un accord avec la compagnie italienne Ansaldo pour l'exécution de la première phase des travaux de réhabilitation des centrales hydroélectriques et hydrauliques. Le coût d'exé-cution global des travaux de réhabilitation est de 66 millions de dollars, (OR).

14 - Bois des Pins. Le CDR lance un appel d'offres pour l'exécution du projet d'aménagement du Bois des Pins comportant des travaux de génie civil et des plantations, (NA OR).

16 - Développement des banlieues. La commission parlementaire des travaux publics et celle de l'administration et de la justice ont approuvé le projet de développement des banlieues. Elles ont augmenté le crédit accordé au projet, il est porté à 1 milliard 993 millions de dollars, (SA HA 17.06.93).

18 - Biens-fonds du centre ville. Aux termes du décret 3665, les commissions chargées de l'estimation des valeurs des biens-fonds du centre ville ont été formées. Pour leur part, les commissions d'expropriation (de première instance et d'appel) ont été constituées par le décret 3661, (SA 24.06.93 ; OR 29.06.93).

21 - Développement des banlieues. Suite à une réunion avec le Premier Ministre, le président de l'association des banques annonce que l'asso-ciation accorde son soutien au financement du projet des banlieues, (NA OR 22.06.93) ; voir aussi :

- critiques du projet, (NA 23.06.93).

22 - Biens-fonds du centre ville. Le CDR demande une avance sur son budget annuel pour payer les commissions d'évaluation. Le CDR récu-pérera ces fonds auprès de SOLIDERE après sa constitution, (SA NA).

22 - Electricité. L'ambassadeur d'Italie a été reçu par le Ministre des Ressources hydrauliques et électriques. Ils ont discuté de l'accord entre l'Italie et le Liban pour le financement des projets d'amélioration des centrales électriques et d'adduction d'eau, (SA 23.06.93).

24 - Développement des banlieues. A l'issue de débats marathons, le parlement a adopté une série de projets de loi dont celui relatif au projet de développement des banlieues. Le projet a été adopté tel qu'il a été approuvé par les commissions parlementaires, (NA OR 25.03.93 ; HA 26.06.93) ; voir aussi :

- les députés face au projet, (NA HA 24.06.93).

24 - Eau. Le CDR et le fonds koweïtien de déve-loppement économique ont signé un prêt de 5 millions de dinars koweïtiens. Ce prêt est destiné à financer le projet de remise en état de l'adduction d'eau du Grand-Beyrouth, (HA NA OR 25.06.93).

25 - Fouilles archéologiques. Les fouilles archéolo-giques dans le centre ville débuteront le mois prochain. Un programme de recherche a été mis en place par le CDR, l'UNESCO et le départe-ment des Nations Unies pour le développement, (HA) ; voir aussi :

- le patrimoine historique du centre ville, (NA 14.07.93),

- la personnalité archéologique du centre ville, (SA OR 17.07.93),

- entretien avec Ilane Sader, (NACH 07.09.93).

28 - Ligne de démarcation. A l'occasion de l'inaugu-ration à Paris de l'exposition du projet d'aména-gement des quartiers de l'ancienne ligne de

démarcation, dans le cadre de la coopération entre la région d'Ile de France et le CDR, l'IAURIF est chargé de la réalisation d'un schéma directeur de ces quartiers et de la réhabilitation du Bois des Pins, (NA).

juillet - 07-1993

02 - Autoroute. Abdallah Al Zakhem, PDG du bureau d'ingénierie Al Zakhem, présente une étude préparée par la société TAMS (américaine) en 1983 pour la reconstruction d'un réseau d'autoroutes au Liban, (NA HA 03.07.93).

05 - Cité sportive. Dans la perspective de la prochaine reconstruction de la cité sportive pour les jeux olympiques panarabes, les squatters ont été sommés d'évacuer les lieux. Les bulldozers ont commencé à détruire les tentes et les bidonvilles. Les travaux devraient être achevés avant l'été 1996, (OR ; OR NA SA 06.07.93).

07 - Loi sur les loyers. Bahige Tabbara, Ministre de la Justice, chargé d'établir le projet d'amen-dement de la loi sur les loyers (160/92), annonce la suspension de l'application de la loi sur les biens-fonds du centre ville en attendant la création de SOLIDERE, (NA SA OR 08.07.93) ; voir aussi :

- les amendements de la loi, (NA 14.07.93),

- Nouhad Boutros (magistrat) propose une solution, (OR 24.07.93),

- communiqué des propriétaires d'immeubles, (SA 10.09.93),

- mémorandum adressé à la commission parlementaire par la fédération des propriétaires d'immeubles, (SA 02.10.93).

08 - Constructions illicites. Report de l'examen du projet de loi. La commission parlementaire des travaux publics, du transport, des ressources hydrauliques et électriques, de l'habitat et des coopératives se réunira le jeudi 15 juillet pour étudier le projet de loi n° 3651 du 17.06.93 relatif aux constructions illicites, (SA 09.07.93) ; voir aussi :

- à propos du projet de loi, (SA 27.07.93).

09 - Télécommunication. Le CDR et le ministère libanais des PTT mettent en adjudication la fourniture d'équipements et d'instruments de mesure pour la maintenance des réseaux téléphoniques, (NA ; OR 14.07.93).

12 - Electricité. Conformément à la décision d'améliorer le réseau électrique, l'EDL a supprimé tous les branchements illégaux des secteurs 34 et 64 de Beyrouth : Bliss, Clémenceau, Sadat, Emile Eddé, Rome, (NA ; HA SA OR 13.07.93).

14 - Banlieue sud. Le Hezbollah refuse le projet de création d'une société foncière pour l'aména-gement de la banlieue sud de Beyrouth, (NA) ; voir aussi :

- conflit entre Rafic Hariri et le Hezbollah, (SA 24.07.93),

- le projet semble être en bonne voie, (OR 07.09.93),

- de la misère au développement, (HA 23.10.93).

15 - Cité sportive. La caisse koweïtienne pour le développement économique arabe informe le Ministre de l'Education nationale, Mikhael El Daher, de l'engagement de son pays à participer à la reconstruction des équipements sportifs du Liban, (OR).

15 - Propriétaires et ayants-droit du centre ville. La fédération des propriétaires et des ayants-droit sollicite le Ministre de la Justice pour que leurs héritiers soient exemptés d'impôts sur les successions, (SA).

15 - Bois des Pins. Le CDR annonce le prorogation au 27 juillet du délai de remise des offres relatives au projet d'aménagement du Bois des Pins, (OR).

17 - Ecoles publiques. Le CDR et le ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports lancent un appel à candidatures pour préqualification des entreprises qui seront chargées de la réhabilitation de 200 écoles publiques dont toutes les écoles de Beyrouth, (NA).

20 - Electricité. Le CDR et l'EDF ont signé deux contrats de 13 millions de dollars. Le premier concerne la supervision par EDF de la réhabilitation des équipements de l'EDL tandis que le second est relatif à sa réorganisation administrative, technique et financière, (SA OR).

21 - Propriétaires et ayants-droit du centre ville. La fédération des propriétaires et ayants-droit du centre ville demande l'exemption des impôts sur les successions, l'augmentation du nombre des commissions d'estimation et la création de tribunaux supplémentaires, (NA OR SA).

- les ayants-droit rencontrent plusieurs députés à l'hôtel Carlton, (SA OR 23.07.93).

août - 08-1993

02 - Eau. La société française, Lyonnaise des eaux, le ministère des Ressources hydrauliques et électriques et le CDR ont signé un accord qui prévoit une assistance technique de la Lyonnaise aux services du ministère et aux offices des Eaux pour la préparation d'un plan d'amélioration de l'exploitation et de la distribu-tion de l'eau dans le pays, (OR 04.08.93).

4 - Electricité. Signature d'un accord entre le CDR et la société italienne Ansaldo qui prévoit la réhabi-litation du secteur de production de l'électricité. Le coût de ce projet s'élève à 66 millions de dollars, (07.08.93).

05 - SOLIDERE. Le CDR publie le décret-loi d'autorisation de la constitution de SOLIDERE et l'approbation de ses statuts signés en juillet 1992 par Riad el Solh, alors Premier Ministre, (NA).

05 - Voirie. Plusieurs projets d'aménagement de Beyrouth proposés par le Ministre de l'Intérieur sont adoptés par le CDM : l'établissement de la jonction routière entre le palais de justice et l'Hôtel Dieu et entre les quartiers d'Achrafieh et El Nahr, la construction d'un abattoir à Aam-rousieh et d'un marché aux fruits et légumes, l'étude de la jonction routière entre UNESCO, Spinnes et le quartier Sultan Ibrahim à Ouzaï. Le coût global de ces

projets a été évalué à 141 millions de dollars, (SA 20.08.93).

06 - Hôpitaux. Signature d'un accord de don des Etats-Unis au Liban pour le financement de l'équipement complet d'un hôpital de 750 lits, (SA 07.08.93).

06 - Télécommunication. Le président de la commission parlementaire du plan, de développement et de la reconstruction, Khatchik Babikian, annonce l'accord entre le ministère des Télécommunications, et 3 sociétés pour l'installation d'un million de lignes téléphoniques. 300 000 lignes classiques et 50 000 cellulaires seront installées au cours des six prochains mois, (OR 12.08.93) ; voir aussi :

- la firme suédoise Ericson fait confiance à la Banque du Liban, (OR 11.09.93),

- calendrier établi par les sociétés Siemens, Ericson et Alcatel, (OR NA 30.10.93),

- entretien avec Mohamed Ghaziri, Ministre des Télécommunications, (OR 13.10.93).

10 - Biens-fonds du centre ville. La commission supérieure d'évaluation des biens-fonds publie les chiffres définitifs des estimations, (NA) ; voir aussi :

- les prix par zone et par mètre carré tels qu'ils sont fixés par la commission, (NA 21.08.93),

- les estimations, (SA 23.08.93),

- les ayants-droit évaluent les résultats, (NA SA 26.08.93),

- le scandale des estimations, (SA 07.09.93 ; 08.09.93 ; 09.09.93 ; 10.09.93 ; 11.09.93 ; 16.09.93).

11 - Chemins de fer. Signature d'un accord entre la direction du transport en commun et la société française SOFRERAIL pour étudier la remise en service des deux lignes côtières entre le Liban sud et la frontière syrienne au nord, (OR SA NA 20.08.93).

26 - SOLIDERE. Communiqué de presse relatif aux prévisions de réussite de la société, (SA).

31 - Cité sportive. Appel à candidatures du CDR et du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports pour la préqualification des entreprises qui seront chargées de la réhabilitation et de la reconstruction de la cité sportive de Beyrouth, (NA).

septembre - 09-1993

02 - Propriétaires et ayants-droit du centre ville. Les ayants-droit du centre ville soumettent plusieurs propositions au Ministre de la Justice, (NA 03.09.93) ; voir aussi :

- déclaration des ayants-droit, (SA HA 10.09.93),

- démarches du comité des propriétaires et ayants-droit, (OR SA NA 23.09.93),

- les ayants-droit rendent visite à Hussein el Husseiny, député, (SA 20.10.93),

- la fédération des propriétaires et ayants-droit rend visite au Ministre de la Justice, Bahige Tabbara, (SA 20.10.93).

03 - Cité sportive. Les ministres arabes de la jeunesse décident de reporter la pose de la première pierre de la nouvelle cité sportive pour que le chef du gouvernement, Rafic Hariri, puisse y participer, (OR) ; voir aussi :

- le Premier Ministre, Rafic Hariri, pose la première pierre de la nouvelle cité sportive de Beyrouth. Le chantier de reconstruction durera 24 mois, il s'étend sur 245 000 mètres carrés, (HA NA 06.10.93),

- la cité sportive de Beyrouth, (HA 18.10.93),

- la nouvelle cité sportive, (OR 03.11.93).

08 - Fouilles archéologiques. Des équipes de l'UNESCO, du CDR et la direction générale des antiquités commencent le dégagement des décombres à l'emplacement des prochains chantiers de fouille, (SA HA).

09 - Fouilles archéologiques. Le Ministre de la Culture et de l'enseignement supérieur donne le coup d'envoi des fouilles archéologiques dans le centre ville. La cérémonie s'est déroulée Place des Martyrs en présence des représentants de SOLIDERE et du CDR, de la direction des antiquités, de l'UNESCO, de plusieurs diplomates, et d'experts arabes et étrangers, (OR) ; voir aussi :

- entretien avec Oussama Kabbani, urbaniste à SOLIDERE, (OR SA 09.09.93),

- entretien avec Hareth Boustani, archéologue et responsable des fouilles du centre ville, (OR SA 09.09.93).

16 - Centre ville. Séminaire sur le thème : "Beyrouth, une ville pour le futur" dans le cadre de l'exposition *Infrastructure* au Mont La Salle. Les intervenants, dont Hareth Boustani et Oussama Kabbani, ont présenté les projets et les travaux d'aménagement du centre ville, (NA).

16 - Aéroport de Beyrouth. Dar al Handassah Shair présente à l'exposition *Infrastructure* au Mont La Salle son projet de réhabilitation de l'aéroport international de Beyrouth, (HA).

16 - Coopération avec la Syrie. Signature de 4 accords bilatéraux dans les domaines de l'économie, de la santé, des transports et de l'agriculture par le Premier Ministre, Rafic Hariri, avec son homologue syrien, Fares el Zohbi, (OR NA HA SA 17.09.93) ; voir aussi :

- principales clauses de l'accord de coopération, (OR NA SA 17.09.93).

29 - Transport. La commission parlementaire des finances a adopté le budget du ministère du Transport pour l'année 1993. Il s'élève à 60 milliards 340 millions de livres libanaises, (OR SA 30.09.93) ; voir aussi :

- entretien avec le nouveau directeur général du transport, Elias Choueiry, (OR 20.10.93),

- entretien avec le Ministre des Transports, Omar Meskawi, (SA 08.11.93).

30 - Eau. La commission parlementaire des travaux publics et des ressources hydrauliques et électriques autorise le gouvernement à signer un accord de prêt avec la caisse koweïtienne pour le

développement économique arabe. Le prêt doit financer une partie de la réhabilitation de l'adduction d'eau du Grand-Beyrouth, (NA 02.10.93).

octobre - 10-1993

06 - Centre ville. L'association des commerçants de Beyrouth réitère son soutien au projet de reconstruction du centre ville, (OR SA 07.10.93) ; voir aussi :

- l'expert Badih Masabni critique le projet, (SA 12.10.93).

08 - SOLIDERE. SOLIDERE inaugure un centre d'information, Place des Martyrs, (NA).

10 - Développement des banlieues. Le projet de développement des banlieues de Beyrouth et la construction des autoroutes périphériques et internationales a été examiné en détail au cours d'une réunion présidée par le Premier Ministre. Cette réunion regroupait plusieurs ministres, des présidents de municipalités, des représentants du CDR, du conseil des grands projets, etc., (OR SA 11.10.93).

11 - SOLIDERE. Le comité fondateur de la société foncière rend public la création de SOLIDERE selon les modalités prévues au n° 31 du journal officiel du 30.07.93, (NA).

14 - Electricité. Les deux principaux chantiers de réhabilitation des centrales de Zouk et de Jieh ont officiellement démarré. Les centrales électriques redeviendront pleinement opérationnelles au terme de 18 mois de travaux, (OR SA).

20 - Entrée sud de Beyrouth. Signature d'un accord de prêts entre le CDR et le fonds saoudien de développement. Ces prêts contribueront au financement de deux projets du programme d'urgence établi par le CDR. Le premier finan-cera la reconstruction de l'université libanaise, le second, l'amélioration de l'entrée sud de Beyrouth et de l'axe routier situé à proximité du palais de justice, (SA ; SA NA OR 21.10.93).

21 - Electricité - Centre ville. Une société française a été sélectionnée pour réhabiliter le réseau électrique du centre ville. La société Clemessy a signé un contrat d'un montant de 43 millions de dollars, (NA).

21 - Centre ville. Dans une conférence de presse à l'hôtel Carlton, Henri Eddé prétend révéler l'existence d'un plan secret pour l'aménagement du centre ville. Il aurait eu connaissance de ce document à travers la revue *Architecture d'aujourd'hui*, (HA OR NA SA 22.10.93).

23 - Biens-fonds. SOLIDERE publie la liste des biens-fonds que les propriétaires ou ayants-droit sont autorisés à réhabiliter par leurs propres moyens, (OR).

25 - Centre ville. Le CDR confirme la modification du plan initial d'aménagement du centre ville. Il a transmis le projet au conseil de la municipalité de Beyrouth et au conseil supérieur de l'urbanisme, (OR NA) ; voir aussi :

- le Bloc du salut et du changement exige des éclaircissements concernant les modifications d'aménagement du plan, (SA 28.10.93),

- François Chaslin, rédacteur en chef de la revue *Architecture aujourd'hui* s'explique, (OR 29.10.93),

- mise au point de Henri Eddé à la note de François Chaslin, (OR 30.10.93),

- Sélim el Hoss, député, reçoit Nasser Chamma'a, (NA 02.11.93),

- les problème des squatters qui occupent le centre ville, (NA 03.11.93),

- centre ville, cartes sur table, exposé de Jean-Paul Lebas, consultant auprès du comité fondateur de SOLIDERE, (OR 08.11.93),

- Najah Wakim, député, interroge le gouvernement sur la modification du plan d'aménagement du centre ville, (SA 16.11.93),

- la reconstruction du centre ville, (HA 07.12.93 ; HA 08.12.93).

26 - Aéroport de Beyrouth. Le CDR et le Ministre des Transports repoussent le lancement des appels d'offre définitifs pour la réalisation d'un projet de modernisation et d'extension de l'aéroport de Beyrouth mis au point par Dar al Handassah Shair en collaboration avec une société américaine, (OR).

28 - Banlieue sud. Bassem el Sabeh, député, s'adresse aux habitants de la banlieue sud. Il les engage à coopérer avec le CDR, le ministère des Travaux publics et tous les responsables pour en finir avec la négligence et le désordre qui caractérise selon lui cette région, (SA).

28 - SOLIDERE. Des responsables des banques et de SOLIDERE se sont réunis à la Banque du Liban pour organiser la souscription au capital de la société et la coordination avec les banques, (SA).

29 - Voirie. Noureddine Ghaziri, président du conseil exécutif des grands projets pour la ville de Beyrouth, présente à la presse le programme des travaux de réfection de la voirie dans le Grand-Beyrouth et le coût estimé pour leur exécution, (NA SA 30.10.93) ; voir aussi :

- calendrier des travaux de voirie (asphaltage, bordures de trottoir, drainage...), (OR 04.11.93).

novembre - 11-1993

01 - SOLIDERE. Nasser Chamma'a encourage les libanais à souscrire à SOLIDERE. Six millions 500 mille actions, d'une valeur de 100 dollars chacune, doivent constituer le capital de la société, (OR NA) ; voir aussi :

- ouverture jusqu'au 10.01.94 de la souscription aux actions de SOLIDERE. Aucune participation individuelle ne peur excéder 10% du capital de la société, (OR HA 02.11.93),

- la souscription à SOLIDERE, (HA 03.11.93),

- liste des banques qui participent à la vente des actions de SOLIDERE, (NA 11.11.93),

- le marché financier et la souscription à SOLIDERE, (HA 12.11.93),

- jusqu'où ira le pouvoir de l'argent ?, (OR 15.11.93),

- la souscription suscite un grand intérêt des libanais, (OR 15.11.93),

- SOLIDERE prend contact avec plusieurs institutions financières et différents organismes, (HA 01.12.93).

03 - Biens-fonds du centre ville. Création de tribunaux supplémentaires pour régler les conflits relatifs à l'estimation des biens-fonds du centre ville, (NA).

05 - Voirie. Le Ministre de l'Intérieur, Béchara Merhej, justifie les embouteillages inextricables de Beyrouth et de ses banlieues. Beyrouth se transformant en chantier de construction, il est selon lui normal que les travaux entrepris dans les rues de la capitale créent des embouteillages, (OR NA 06.11.93).

10 - Propriétaires et ayants-droit. Une délégation du comité des ayants-droit du centre ville des secteurs Minet el Hosn et Wadi Abou Jmil propose au président de la confédération générale des travailleurs la modification de la loi n° 117/91 qui autorise SOLIDERE à requisitionner les biens-fonds, (OR SA 11.11.93).

11 - Fouilles archéologiques. Michel Eddé, Ministre de la Culture et de l'enseignement supérieur, visite le chantier des fouilles archéologiques où l'équipe française dirigée par Patrice Lenoble a mis à jour des vestiges byzantins du 6e siècle. Les fouilles ont aussi permis de dégager les fondations de l'ancien sérail ottoman qui s'élevait sur ce site, (OR NA 12.11.93) ; voir aussi :

- Naji Karam, directeur de l'institut de l'archéologie de la faculté des lettres II, critique les fouilles et SOLIDERE, (NA 11.11.93),

- Hareth Boustany répond à l'article de Naji Karam, (NA 03.12.93).

15 - Musée de Beyrouth. Le Ministre de la Culture et de l'enseignement supérieur et le Directeur général des Antiquités annoncent l'inauguration de la première grande manifestation du musée depuis la fin des événements, jeudi 18, (OR NA 16.11.93) ; voir aussi :

- Le musée revient à la vie, (OR 22.11.93).

26 - Souks de Beyrouth. SOLIDERE lance un concours international d'architecture pour la reconstruction des souks de Beyrouth, (OR) ; voir aussi :

- les souks, nouvelle priorité de SOLIDERE, (OR NA 27.11.93).

27 - Hôpital gouvernemental de Beyrouth. Appel à candidatures du CDR et du ministère de la Santé pour la préqualification des entreprises qui seront chargées de la réalisation et l'exécution du projet de construction de l'hôpital gouvernemental de Beyrouth, (NA).

27 - Bois des Pins. Plantation du premier pin parasol au Bois des Pins. A cette occasion, le président du conseil d'administration de l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France, P. Ch. Krieg, accompagné de J. Salles, vice président, et de G. Rebreyand, président de la commission internationale, sont arrivés hier à Beyrouth, (OR) ; voir aussi :

- reboisement du Bois des Pins, (OR 29.11.93).

30 - Constructions illicites. Les commissions parlementaires conjointes ont approuvé les articles 4, 5 et 7 de la loi sur les constructions illicites. Par contre, elles ont suspendu l'examen de l'article 3 en raison de sa relation avec l'article 2 qui est contesté par les députés du Hezbollah. La poursuite de l'examen de cette loi a été reportée au mardi 4 décembre, (OR NA 01.12.93).

décembre - 12-1993

02 - Propriétaires et ayants-droit du centre ville. Le président du comité d'information de la fédération des propriétaires et ayants-droit, Rafic Zantout, annonce que le comité a obtenu l'accord du gouvernement pour exonérer d'impôts sur les successions les héritiers des ayants-droit. Un projet de loi est en instance de préparation, (SA 03.12.93).

05 - Jardin public de Sanayeh. Le jardin public de Sanayeh a été rebaptisé "Jardin René Moawad" lors d'une cérémonie organisée par les scouts Al Jarrah pour célébrer la fête nationale de l'arbre, (OR 06.12.93).

06 - SOLIDERE. Nasser Chamma'a, actuellement en tournée dans les pays du Golfe, annonce aux journalistes d'Abu Dhabi, la confiance des hommes d'affaires libanais quant à la société SOLIDERE, (HA).

06 - Patrimoine. A l'occasion de la rencontre organisée par l'association, *Beyrouth, le patrimoine,* le Ministre de la Culture et de l'enseignement supérieur, Michel Eddé, plaide pour la sauvegarde du patrimoine archéologique architectural et esthétique de la capitale. Une vente aux enchères d'oeuvres d'art a clôturé la soirée ; les fonds réunis à l'occasion de cette rencontre serviront à la constitution d'une bibliothèque spécialisée, (OR 08.12.93).

10 - Entrées de Beyrouth. Les études de réaménagement des entrées de Beyrouth ont commencé. La société Dar Al Handassah Shair est chargée de l'entrée nord de Beyrouth, Khatib et Alamah de l'entrée sud et ICI de l'entrée centrale, (HA).

14 - SOLIDERE. Dans le cadre d'une tournée dans les pays du Golfe, Nasser Chamma'a, actuellement en Arabie Saoudite, encourage les hommes d'affaires libanais et saoudiens à soutenir le projet de SOLIDERE et a investir dans la reconstruction de Beyrouth, (HA) ; voir aussi :

- le montant des souscriptions, (OR 15.12.93 ; HA 16.12.93).

17 - Loi sur les loyers. Le comité des locataires qui s'estiment lésés par la loi sur les loyers revendique l'abrogation de l'effet rétroactif de cette loi, l'établissement d'un plafond pour un juste loyer, la réduction des augmentations, l'adoption d'une indexation pour les augmentations ultérieures..., (OR SA 18.12.93).

17 - SOLIDERE. Hussein el Husseiny, député, présente deux propositions de loi relatives à la modification des statuts de SOLIDERE :

l'abrogation du 3e alinéa du paragraphe 4 de l'article 63 des statuts de SOLIDERE et l'abrogation des décrets désignant les commissions d'estimation du centre ville qui seraient contraire à la constitution libanaise, (OR SA 18.12.93).

28 - Biens-fonds du centre ville. Le rassemblement des ayants-droit annonce que des avocats se sont mis bénévolement à la disposition de toutes les personnes qui estiment être lésées par SOLIDERE et les commissions d'évaluation, (OR).

28 - Déplacés. Des familles de déplacés évacuent l'immeuble Broadway, situé dans la rue Hamra, après l'avoir occupé illégalement pendant plusieurs années, (OR HA 29.12.93).

29 - Propriétaires et ayants-droit du centre ville. Le rassemblement des ayants-doit du centre ville s'est réuni avec Najah Wakim, député. Le rassemblement doit présenter un projet d'amendement du statut de SOLIDERE au parlement le mardi 04.01.94, (SA).

30 - Patrimoine. Dans le cadre de la campagne entreprise pour sauver l'hôtel Saint-Georges, un groupe d'architectes et d'ingénieurs adresse au Ministre de la Culture et de l'enseignement supérieur, Michel Eddé, une lettre attirant son attention sur l'importance de cet hôtel qu'ils considèrent comme un élément du patrimoine architectural libanais, (OR) ; voir aussi :

- mise au point par Nadia Khoury, présidente des *Grands hôtels du Levant* (dont fait partie l'hôtel Saint-Georges), en réaction à la lettre adressée au Ministre de la Culture, (OR 31.12.93),

- destruction de l'hôtel, le temps de la reconstruction, (NA (Chabab) 18.12.93).

30 - SOLIDERE. Saëb Salam, ancien premier ministre, et son épouse ont souscrit de manière symbolique à SOLIDERE en achetant 14 actions au nom de leurs 14 petits enfants, (OR).

30 - Déplacés. Des familles de déplacés évacuent l'immeuble du cinéma Hamra, situé dans la rue Hamra, après l'avoir occupé illégalement pendant plusieurs années. Les indemnités de départ ont été payées par le propriétaire de l'immeuble, (OR 31.12.93).

Abréviations :

AUB : American University in Beirut
CDM : Conseil des Ministres
CDR : Conseil du développement et de la reconstruction
EDF : Electricité de France
EDL : Electricité du Liban
HA : Al-Hayat
IMA : Institut du monde arabe (Paris)
NA : Al-Nahar
OR : L'Orient le Jour
SA : Al-Safir
SOLIDERE : Société libanaise de développement et de reconstruction

* La chronologie de l'année 1994 paraîtra dans la *Lettre* du mois de janvier 1995.

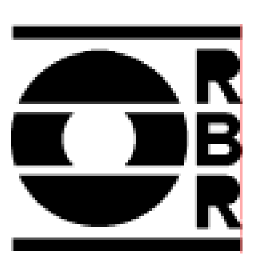
Index de la chronologie 1993

Thèmes	Dates
Aéroport de Beyrouth	29-05, 16-09, 26-10
Autoroute	02-07
Banlieues	11-01, 26-01, 27-01, 28-01, 01-02, 23-02, 09-03, 15-03, 16-03, 26-03, 06-04, 16-06, 21-06, 24-06, 12-07, 10-10, 28-10
Banque mondiale	30-01
Beyrouth, histoire	17-02
Biens-fonds du centre ville	18-06, 22-06, 10-08, 23-10, 03-11, 28-12
Bois des Pins	14-06, 15-07, 27-11
Centre ville	05-01, 23-01, 29-01, 04-02, 10-02, 18-02, 03-03, 20-04, 06-04, 08-04, 16-09, 06-10, 21-10, 25-10
Chemins de fer	19-03, 16-04, 11-08
Cité sportive	05-07, 15-07, 31-08, 03-09
Constructions illicites (lois sur les)	08-02, 19-03, 08-07, 30-11
Déchets ménagers	27-01
Déplacés	28-12, 30-12
Eau et assainissement	27-01, 29-04, 07-05, 09-06, 24-06, 02-08, 30-09
Ecoles publiques	17-07
Edilité	22-02, 11-03
Electricité	20-01, 06-04, 14-06, 22-06, 12-07, 20-07, 04-08, 14-10, 21-10
Entrées de Beyrouth	27-01, 20-10, 10-12

IIndex de la chronologie 1993 (suite)

Fouilles archéologiques	10-02, 29-04, 25-06, 08-09, 09-09, 11-11
Habitat	17-03
Hopital	06-08, 27-11
Jardin public, promenade	05-12
Ligne de démarcation	28-06
Loyers (loi sur les)	04-01, 27-01, 05-04, 16-04, 17-04, 15-05, 29-05, 07-07, 17-12
Municipalité de Beyrouth	04-01
Musée	15-11,
Patrimoine	06-12, 30-12
Plan décénal	17-03, 18-03
Ports de Beyrouth	09-01, 11-03
Prop. et ayants-droit du centre ville	11-02, 08-05, 15-07, 20-07, 02-09, 10-11, 02-12, 29-12
Reconstruction	05-02
SOLIDERE	07-01, 27-01, 08-02, 25-02, 28-03, 29-04, 05-05, 05-08, 26-08, 08-10, 11-10, 28-10, 01-11, 06-12, 14-12, 17-12, 30-12
Souks de Beyrouth	20-04, 26-11
Télécommunication	08-01, 12-01, 11-03, 08-04, 09-07, 06-08
Transit	10-02
Transport	03-03, 08-04, 16-04, 29-09
Voirie urbaine	26-03, 05-08, 29-10, 05-11

Lettre d'information de l'Observatoire de recherches sur Beyrouth et sa reconstruction
Centre d'études et de recherches sur le Moyen-Orient contemporain



CERMOC - valise diplomatique, 128 bis, rue de l'Université, 75 531 Paris 07 SP ou bien : B.P. 2691 Beyrouth - tél. : (961-1) 640 694/5/6 -
fax : (961-1) 644 857
Diffusion gratuite
Tirage : 250 exemplaires
Direction de la publication : Jean Hannoyer
Rédaction : Jean-Luc Arnaud

Ce numéro a été réalisé avec la collaboration de : Myriam Ababsa, Ziad Akl, Sandrine Alix, Liliane Barakat, Nabil Beyhum, Guillaume Boudisseau, Mona Charara, May Davie, Chawqi Douayhi, Selwa Fathallah, Marlène Ghorayeb, Eric Huibretch, Marc Lavergne, Jad Tabet et Annie Tohmé.